



TRANSFORMONS L'AUXERROIS



**CANDIDATURE DE L'AUXERROIS
À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTENTION DU CONSEIL RÉGIONAL DE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU TITRE DE L'OBJECTIF STRATÉGIE
« EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS »
DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
MASSIF DU JURA 2021-2027 FEDER-FSE+**

POUR UNE STRATÉGIE URBAINE INTÉGRÉE

Le Projet de territoire « Transformons l'Auxerrois : 2021-2031 » présenté le 20 mai 2021 au conseil communautaire, document pivot et stratégique, met en perspectives les objectifs et les actions dans le panel des compétences de la Communauté d'agglomération et de la Ville d'Auxerre, le projet de territoire étant commun à ces deux entités.

Il affiche l'identité du Grand Auxerrois et porte surtout de nouvelles pistes d'actions pour faire de l'Auxerrois un territoire compétitif là où il se situe, sur un axe stratégique entre le bassin rhônalpin et l'Île de France.

Le Projet de territoire de la Communauté de l'Auxerrois s'inscrit légitimement dans l'axe 5 du Programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2021-2027.

On ne mène pas un projet de territoire ambitieux par la juxtaposition, sans vue d'ensemble, de différents projets, mais bien en adoptant une méthode stratégique :

- Établir un diagnostic qui prend pleinement en compte le ressenti et les constats, ainsi que l'avis des acteurs du territoire, tout en tenant compte de nos environnements et de leurs évolutions ;
- affirmer une ambition, une vision pour transformer durablement le territoire ;
- définir des enjeux ;
- et enfin développer un plan d'actions.

Notre projet de territoire privilégie les approches transversales, chaque projet étant défini à l'aune de trois dimensions fondamentales : économique, sociale et environnementale.

« **Transformons l'Auxerrois 2021-2031** » repose donc sur 4 piliers essentiels à la transformation de notre territoire :

1. UN TERRITOIRE ATTRACTIF

2. UN TERRITOIRE LIBÉRÉ DE SES CONTRAINTES

3. UN TERRITOIRE OUVERT SUR DEMAIN

4. UN TERRITOIRE FIER

Ainsi, le territoire de demain mettra au cœur de sa transformation le développement de l'attractivité, l'amélioration du cadre de vie, l'environnement et la nécessaire transition énergétique et écologique, ainsi que l'affirmation de notre identité culturelle, touristique et patrimoniale. Les projets portés permettront de faire de l'Auxerrois un territoire à la fois capable d'affronter les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, reconnu pour son innovation et son dynamisme, et remarquable par la qualité de vie qu'il offrira aux citoyens.



FOCUS PLUiHD

Pour la mise en œuvre d'un projet de territoire intégré à l'échelle des 29 communes de l'agglomération, il est nécessaire que la collectivité se dote d'un outil adapté à sa stratégie territoriale. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit lors du conseil communautaire du 31 mars son PLUiHD. Lors des ateliers participatifs 2021 pour la définition des enjeux du territoire par l'ensemble des Maires, il est ressorti une interconnexion et un enrichissement croisé des trois volets que sont le PLU, le PLH et le Plan de Mobilité. Le PLUiHD est l'échelle pertinente pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable cohérente en préservant les ressources et les espaces. C'est également une interface entre les orientations du SRADDET, celles du SCoT et l'autorisation d'urbanisme individuelle.

L'élaboration du PLUiHD reposera sur une participation active des 29 communes. Plus qu'une association des communes, il s'agira d'une co-construction à 29.

Les enjeux définis par les élus déclinent les 4 axes de transformation du projet de territoire de l'auxerrois : **un territoire attractif, libéré, ouvert et fier.**

- Réinventer l'auxerrois ;
- valoriser une identité et une qualité paysagère ;
- favoriser le développement des entreprises et attirer investisseurs, talents et entrepreneurs ;
- attirer de nouveaux habitants et favoriser le parcours résidentiel ;
- développer une offre de services à destination de tous les citoyens de l'agglomération ;
- tendre à un territoire autonome en énergie ;
- améliorer, fluidifier et optimiser les déplacements ;
- favoriser les îlots de fraîcheur ;
- prévenir les risques d'inondation ;
- s'inscrire dans la transition énergétique et écologique ;
- conforter la place de l'agriculture dans le territoire auxerrois ;
- impulser un changement durable de l'Auxerrois ;
- créer la destination "Auxerre" pour le développement touristique de l'ensemble de l'agglomération ;
- reconquérir l'Yonne et ses abords.

Les enjeux du volet Habitat sont les mêmes que ceux du PLH2, dont la révision triennale arrivera au moment de l'approbation du PLUiHD. Les enjeux du volet Mobilité font l'objet d'un focus dans le chapitre dynamiques de mobilité. La finalisation de l'élaboration du SCoT, la validation du PLH2, la définition du PCAET, la prescription du PLUiHD démontrent un territoire engagé dans son devenir raisonné, intégré et durable. A cela, il ne peut être oublié la force principale et unanime des 29 communes : une agglomération caractérisée par sa richesse et sa diversité patrimoniales architecturales et paysagères. Aussi, il est opportun d'ajouter à ces documents de planification, la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimoniale Remarquable d'Auxerre, intimement liée à la convention Pays d'Art et d'Histoire et à la définition d'un plan paysage à l'échelle de l'agglomération.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 LA STRATÉGIE DE L'AUXERROIS

P.5

• DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'AUXERROIS PÔLE STRUCTURANT DE L'YONNE

P.6

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

P.9

• Diagnostic social (profils économiques des auxerrois, constitution des ménages ...)

P.9

• Se loger dans l'Auxerrois

P.11

DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

P.12

• Entreprises, emplois, etc

P.12

• Tourisme

P.13

• Culture et patrimoine

P.15

• Friches

P.17

DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES

P.18

DYNAMIQUES DE MOBILITÉ

P.19

• STRATÉGIE URBAINE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT

P.23

UN TERRITOIRE ATTRACTIF

P.23

UN TERRITOIRE LIBÉRÉ DE SES
CONTRAINES

P.26

UN TERRITOIRE OUVERT SUR
DEMAIN

P.34

UN TERRITOIRE FIER

P.36

PARTIE 2 ORGANISATION ET MOYENS HUMAINS

P.41

MOYENS HUMAINS

P.41

COMMUNICATION

P.43

PARTIE 3 COMITÉ PARTENARIAL DE SÉLECTION

P.44

ANNEXES

P.45



PARTIE 1 : LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE

La Communauté de l'Auxerrois comme la ville d'Auxerre, enregistrent une légère baisse, continue depuis deux décennies, de leur population. Cette tendance s'accompagne d'un vieillissement de la population et de la difficulté pour le territoire de fixer sa jeunesse. Si le bassin d'emploi reste attractif, comme en témoigne les déplacements habitat-travail, le niveau de vie des habitants reste faible. Le territoire peut cependant miser sur des atouts commerciaux, touristiques et patrimoniaux et surtout sur de nombreux projets qui doivent lui permettre de rebondir.

Une population stable



68 187 habitants sur le territoire de la Communauté d'agglomération
34 846 habitants sur le territoire de la ville
5 041 habitants en centre-ville

Un bassin d'emploi attractif



13 610 déplacements quotidiens entrants dans l'agglomération

Une population qui vieillit



29,4 % des habitants de l'agglomération ont plus de 60 ans
21,2 % ont entre 20 et 39 ans
28 % des habitants de la ville ont plus de 60 ans
23,9 % ont entre 20 et 39 ans

Auxerre, premier pôle commercial du département



587 M d'Euros de chiffre d'affaires annuel

*Données 2020

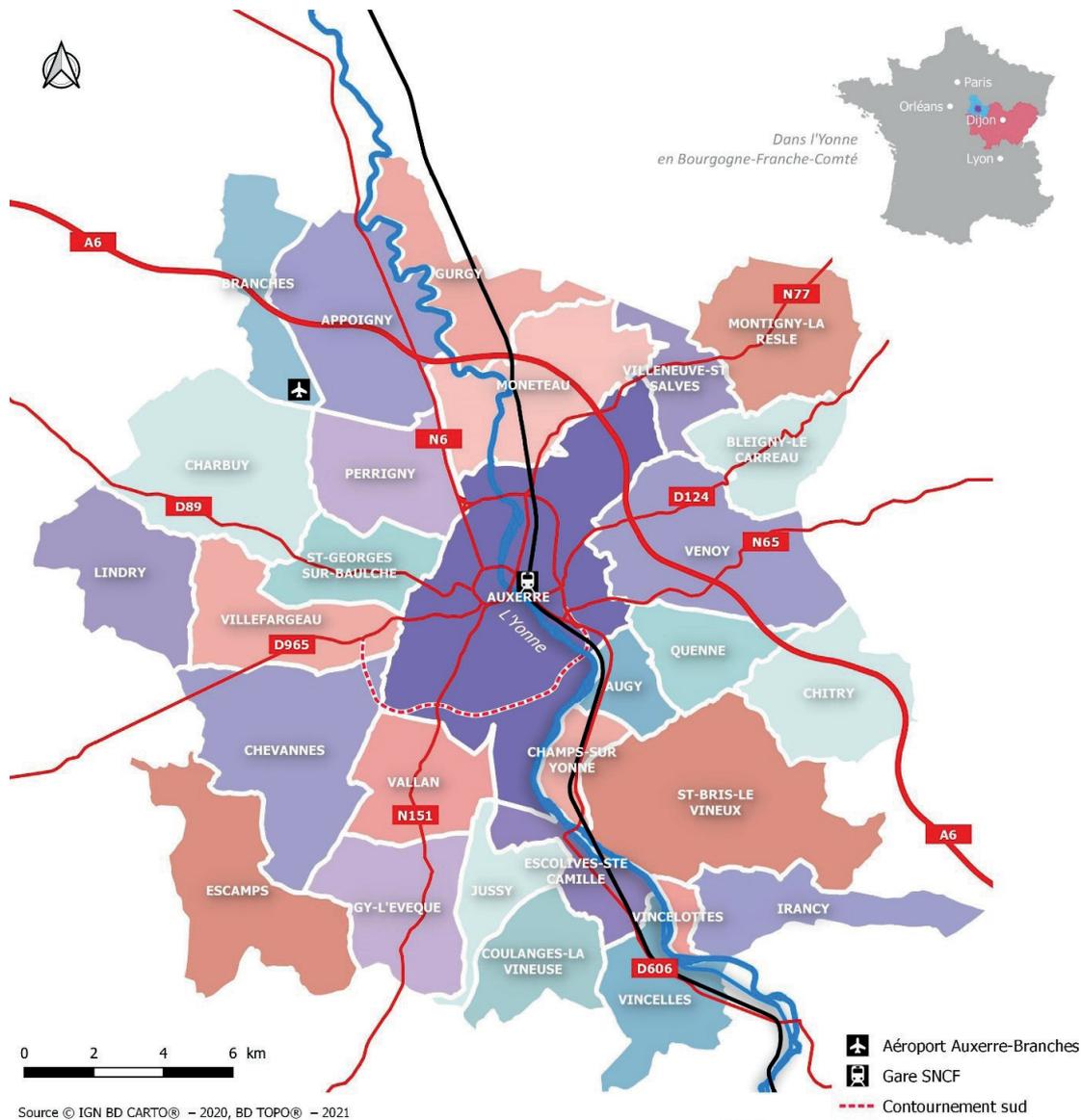
Une population aux faibles revenus



15% de la population se situe sous le seuil de pauvreté dans l'agglomération
21% sont sous le seuil de pauvreté en ville
18% sont sous le seuil de pauvreté au centre-ville

Diagnostic territorial de l'Auxerrois - pôle structurant de l'Yonne

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA) est située au nord de la Région Bourgogne-Franche-Comté, à mi-distance entre Paris (170km) et Dijon (150km) et facilement accessible jusqu'à Lyon (250km) sur l'axe principal de l'A6.



Elle est composée de 29 communes pour 68 187 habitants en 2020 et s'organise autour :

- D'un pôle urbain composé de 4 communes qui avec ses 45 369 habitants en 2020 représente 67 % de la population de la CAA. Auxerre à elle seule avec ses 34 846 habitants représente 51% de la population
- D'une ceinture périurbaine composée de 10 communes de 1 000 à 3 000 habitants (22% de la population)
- Et d'une périphérie rurale composée de 15 communes de moins de 1 000 habitants (11% de la population).

Son rayonnement est d'envergure départementale grâce notamment à Auxerre, Préfecture de l'Yonne et ville centre attractive, présentant l'ensemble des éléments caractéristiques d'un pôle structurant, en particulier :

- Des fonctions administratives de niveau départemental et des antennes régionales ;
- de la formation généraliste jusqu'à bac +2, des filières universitaires spécialisées ;
- une offre de santé complète (dont un hôpital, une polyclinique et une maternité) ;
- des liaisons directes ferroviaires avec Paris, des liaisons régionales et interrégionales ;
- des équipements à fort rayonnement permettant l'accès aux loisirs, à la culture et au patrimoine.

De plus, le territoire est inséré dans un maillage d'infrastructures :

ROUTIÈRE

Il est en particulier desservi par l'autoroute A6, avec 2 entrées/sorties, qui permet un bon accès à l'ensemble du réseau autoroutier du nord, de l'est et du sud de la France. Le projet de contournement sud d'Auxerre, dont le plan de financement vient d'être bouclé, permettrait d'offrir de meilleures conditions de circulation dans l'ensemble de l'agglomération et de limiter le trafic de transit par le centre.

FERROVIAIRE

La desserte de l'Yonne permet une liaison par heure entre Paris, Sens, Joigny, Laroche-Migennes, Auxerre et Dijon. La voie ferrée reliant Laroche-Migennes à Auxerre (19km) n'est par contre pas électrifiée, ce qui provoque une rupture de charge à Migennes. Toutefois, le projet d'expérimentation de trains hydrogène à horizon 2025 sur cette ligne, permettra d'asseoir la Région comme champion du développement durable et de la transition écologique et énergétique, et a créé les conditions nécessaires pour que la Communauté de l'Auxerrois expérimente à son échelle, des bus fonctionnant à l'hydrogène depuis 2021.

AÉRIENNE

L'aéroport d'Auxerre-Branches, ouvert à la circulation aérienne publique et seul aéroport du département, permet le transport d'affaires depuis l'extérieur du territoire, y compris depuis l'international (il dispose d'un agrément point de passage frontalier), ainsi que de l'aviation sanitaire, de loisirs et militaire.

ET DE TRANSPORTS EN COMMUNS

La desserte de la CA est hiérarchisée avec :

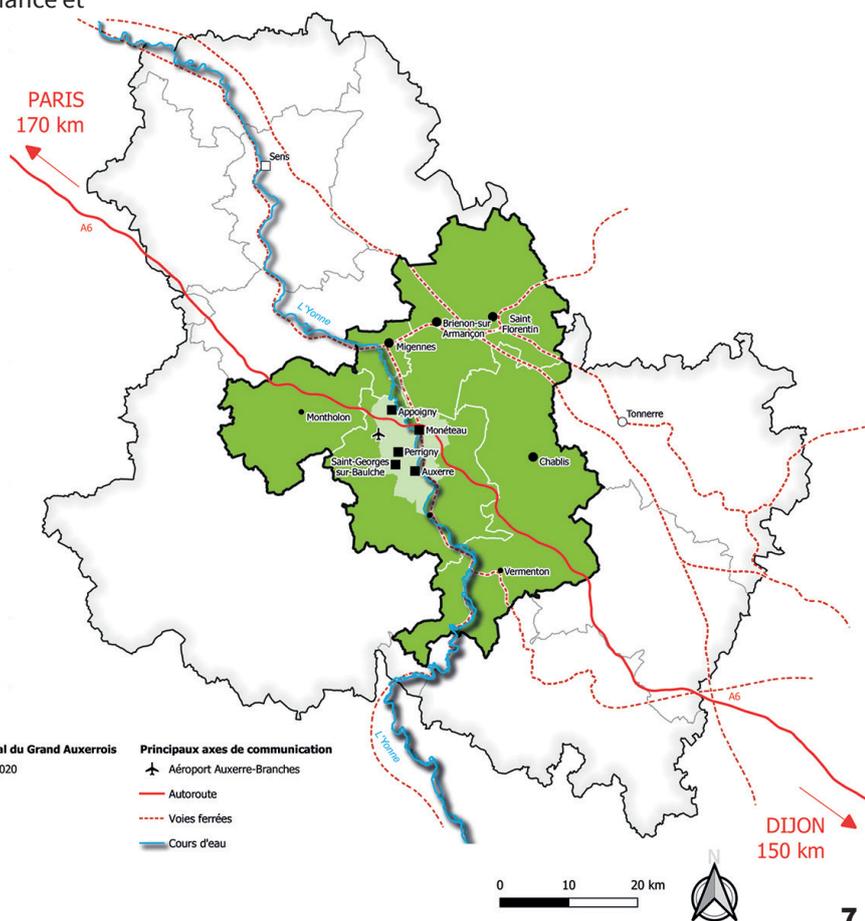
- Des lignes régulières sur le pôle urbain ;
- un transport à la demande sur les autres communes de l'agglomération.



La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois joue également un rôle majeur dans le **Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Auxerrois**. Créé par arrêté préfectoral du 18 février 2015, il recouvre les territoires de 4 autres établissements publics de coopération intercommunales sur le territoire icaunais : la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise, de l'Aillantais en Bourgogne, de Serein et Armance et de Chablis Villages et Terroirs.

La place de la CAA est centrale à l'échelle du PETR, de par son positionnement géographique, son rayonnement et son envergure départementales. En tant que pôle structurant, elle joue un rôle stratégique et entraînant vis-à-vis des pôles intermédiaires et de proximité. La présidence du syndicat est également détenue par le Président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Le PETR du Grand Auxerrois est avant tout un outil de coopération à l'échelle d'un bassin de vie plus grand que les limites géographiques et intercommunales, il porte également l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui à terme jouera le rôle de projet de territoire du PETR. Ce document de planification supra-communal, devra donc être pris en compte dans les documents de planification inférieurs.





FOCUS SCoT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (20 ans) de l'aménagement d'un territoire à l'échelle d'un large bassin de vie. Le SCoT a pour objectif de définir et spatialiser un projet politique pour le territoire concerné et les orientations à mettre en œuvre pour son application à l'échelle locale.

L'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois, portée par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Auxerrois, a été prescrite en 2015, avec pour objectifs de :

- Favoriser l'attractivité du territoire et permettre un développement raisonné du territoire en lien avec les territoires voisins ;
- conforter ce développement de manière cohérente et solidaire à l'intérieur du territoire en maintenant la complémentarité entre l'urbain et le rural ;
- construire un projet fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité du cadre de vie, l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

L'élaboration du SCoT du Grand Auxerrois, sous le régime des ordonnances de modernisation des SCoT du 17 juin 2020, est aujourd'hui pilotée par le PETR et partiellement réalisée en interne.

La première phase de diagnostic territorial est en cours d'achèvement, mettant en évidence de multiples enjeux pour le territoire du Grand Auxerrois en matières environnementale, sociale et économique.

La phase suivante de définition du projet d'aménagement stratégique du SCoT est sur le point de s'ouvrir. L'arrêt du projet de SCoT est prévu au premier semestre 2023, pour une approbation finale fin 2023-début 2024.

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

DIAGNOSTIC SOCIAL (PROFILS ÉCONOMIQUES DES AUXERROIS, CONSTITUTION DES MÉNAGES ...)

Le territoire de la CAA compte en 2020, une population municipale de 68 187 habitants, représentant environ 20% de la population municipale du département (337 504 habitants dans le département de l'Yonne).

La commune d'Auxerre compte le plus grand nombre d'habitants et plus de 50% de la population de la CAA. Elle est suivie de Monéteau, d'Appoigny et de Saint-Georges-sur-Baulche qui elles comptent 4 127, 3 248 et 3 230 habitants respectivement. La commune ayant la plus petite population municipale est Villeneuve-Saint-Salves (252 habitants).

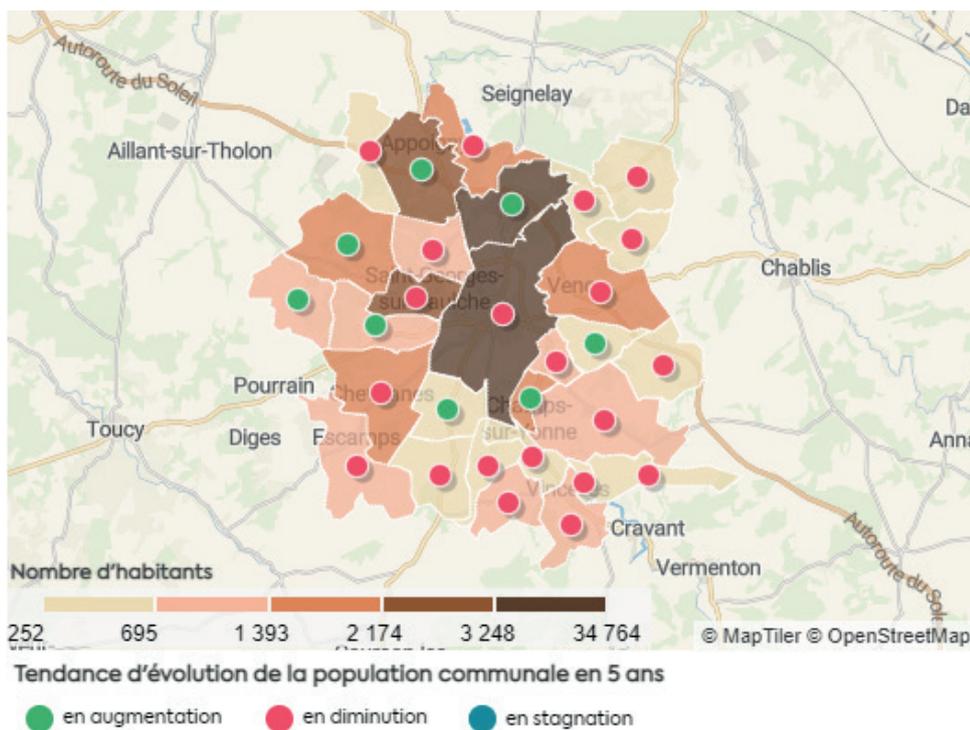
De manière globale sur le territoire de la CAA, malgré un solde naturel positif (plus de naissances que de décès), le territoire enregistre une légère baisse de sa population, et ce depuis 2008. Cette évolution de la population peut être analysée au regard de deux facteurs :

- Le solde migratoire qui est négatif. Cela peut avoir un double facteur explicatif :
 - De nature économique ; principalement liée à la recherche d'emploi
 - Ou relatif au logement, avec notamment le desserrement des ménages (phénomène national depuis un certain nombre d'années) et le vieillissement du parc de logements.
- Le solde naturel, qui traduit également un phénomène de vieillissement qui touche le territoire de la CAA. La pyramide des âges de la CA met en évidence une classe d'âge prédominante des 45-59 ans, qui représente environ 21% de la population. L'indice de jeunesse de la CAA est de 0.74 selon les données INSEE de 2018 (comme l'Yonne 0.73). Toutefois des disparités importantes sont connues selon les communes. En effet, en parallèle du vieillissement de la population, le territoire souffre d'un départ des jeunes (études notamment) vers l'île de France, Dijon et Lyon.

DENSITÉ DE LA POPULATION

Avec sa superficie de 434 km², la CAA compte une densité de population 156,8 hab./km². La densité dans le département de l'Yonne est de 45,4 hab./km², alors que celle de la Région est de 59 hab./km² et celle en France de 105,5 hab./km². La commune d'Auxerre enregistre la plus forte densité de population 696 hab./km², ce qui peut être expliqué par son rôle de centralité. Au regard de la grille de densité communale, la CAA est majoritairement rurale, mais compte néanmoins plusieurs communes urbaines : Auxerre, Saint-Georges-sur-Baulche et Perrigny. Le territoire de la CAA compte en 2020, une population municipale de 68 187 habitants, représentant environ 20% de la population municipale du département (337 504 habitants dans le département de l'Yonne).

CONCENTRATION DE LA POPULATION



LA TAILLE DES MÉNAGES

En 2020, La Communauté de l'Auxerrois compte 2,0 personnes par ménage.

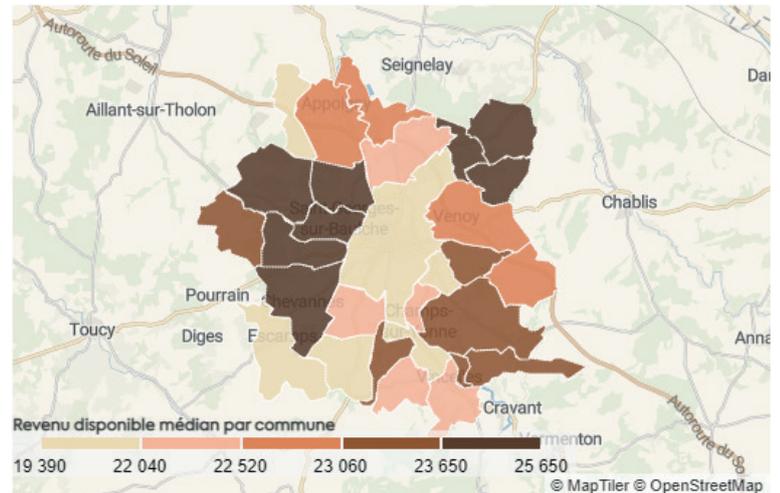
De manière similaire aux observations réalisées au niveau national, on constate une tendance au desserrement des ménages depuis 1999. Ce dernier s'explique notamment par le vieillissement de la population, mais aussi par des phénomènes sociologiques traduisant une évolution des modes de vie : augmentation des familles monoparentales (9%) et des séparations, allongement du célibat (40%).

La population de l'auxerrois présente également des caractéristiques socio-économiques très similaires à l'aire urbaine. Toutefois, comparativement aux autres échelles d'analyse (département et région), la CAA se distingue par une surreprésentation des cadres-professions intellectuelles supérieures (10% contre 4%) et des professions intermédiaires (20% contre 9%) par rapport au département de l'Yonne.

Même si la population demeure plutôt équilibrée en termes de revenu, le territoire recouvre des situations très contrastées. Sur tout le territoire le revenu médian se situe à 1 797 € par unité de consommation. Toutefois, 10% des résidents de l'Auxerrois gagnent moins de 981 € et 6% des habitants sont couverts par le revenu de solidarité active (RSA). Il est également important de noter que la commune d'Auxerre abrite 40% de ménages les plus modestes du territoire.

RÉPARTITION DES REVENUS PAR COMMUNE

Revenu médian par unité de consommation : **1 797 EUROS**



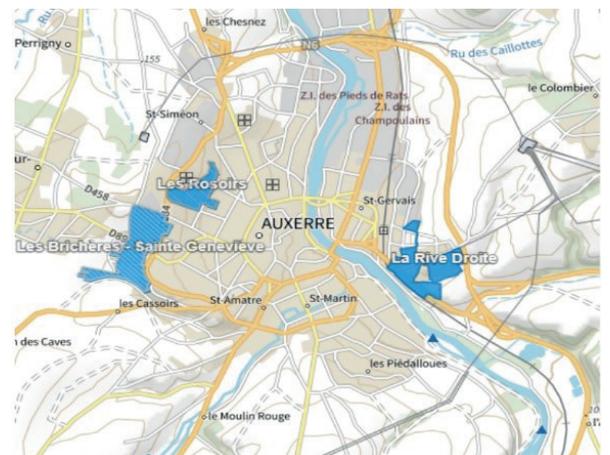
FOCUS NPNRU

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois compte 3 Quartiers Politique de la Ville (QPV), tous situés à Auxerre. Sur ces 3 QPV, 2 relèvent du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) :

- Les Brichères - Sainte-Geneviève au titre des Quartiers d'Intérêts Nationaux (QIN)
- Les Rosoirs au titre des Quartiers d'Intérêts Régionaux (QIR)

17% des auxerrois vivent dans un QPV. Cela représente près de 10% de la population à l'échelle de l'agglomération. Le taux de pauvreté dans ces quartiers progresse toujours depuis la réforme de la politique de la ville. Près des 2/3 des habitants du quartier des Rosoirs, la moitié des habitants des Brichères - Sainte-Geneviève et 40% des habitants de Rive Droite vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le projet de rénovation urbaine de l'auxerrois se traduit par la volonté forte d'une mixité sociale à l'échelle de son agglomération au travers de trois axes :

- Mettre l'école et l'éducation au cœur de la transformation des quartiers par la révision de la carte scolaire et une offre éducative attractive (école polyglotte et école CHAM) pour une attractivité et une ouverture des quartiers à l'échelle du territoire ;
- rééquilibrer l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération. 1/3 des reconstitutions de LLS se feront hors Auxerre ;
- développer une offre diversifiée de logements en QIN et en QIR : accession sociale, locatif libre, lot à bâtir dans le cadre de la libération des terrains suite aux démolitions de LLS.



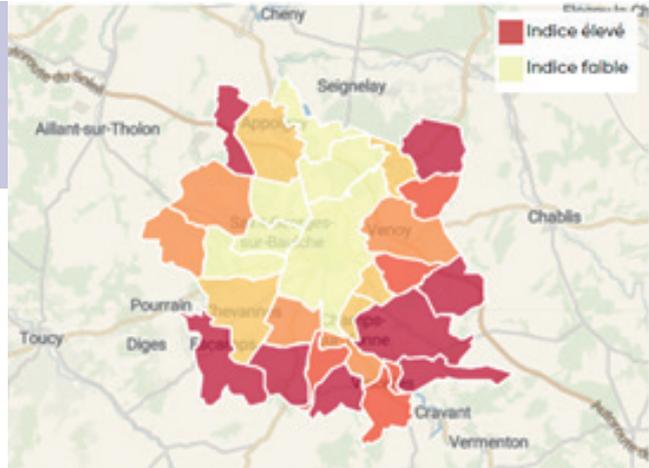
SE LOGER DANS L'AUXERROIS

L'Auxerrois compte 37 336 logements en 2018 (données INSEE) dont 31 844 résidences principales (85%) et 1232 résidences secondaires (3%) et 4 261 (12%) logements vacants. Le parc de logements se caractérise par la prédominance de l'habitat individuel (60%), consommateur d'espace. Néanmoins, des différences entre les communes peuvent être observées avec notamment une concentration de l'habitat collectif à Auxerre (64%).

- 1/3 des logements sont des T5 ou plus ce qui interpelle notamment dans un contexte de desserrement des ménages et posera des problèmes notamment s'agissant de l'adaptation des logements aux besoins ;
- 1/4 des résidences principales sont construites avant 1945, pour ces logements l'enjeu se situe sur la vétusté et la mise en conformité ;
- 1/2 des résidences principales sont construites entre 1946 et 1990, pour ces logements l'enjeu principal se situe sur la performance thermique.

20% des ménages vivent dans leur logement depuis plus de 30 ans et plus de 50% des ménages sont propriétaires de leur logement.

A l'échelle de la CAA, le parc social représente 20% des résidences principales. Toutefois, le parc social est très inégalement réparti entre les communes de la CA et en leur sein. En effet, 91 % des logements sociaux sont concentrés à Auxerre. Les principaux ensembles de logements sont localisés dans les quartiers ouest de la ville-centre : Saint-Siméon, Les Rosoires et Les Brichères/Sainte-Genève. A cela s'ajoutent le quartier Rive Droite à l'est de la commune, et environ 400 à 500 logements situés dans le centre-ville qui résultent d'une politique d'acquisition-amélioration menée par les bailleurs sociaux depuis les années 1980.



INDICE DE VÉTUSTÉ DU PARC LOGEMENTS

FOCUS PLH

Le premier PLH couvrait la période 2011-2017, il a été prorogé jusqu'en 2019. Un premier PLH2 a fait l'objet de réserves notifiées par le Préfet, suite au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Aussi, les nouveaux élus communautaires ont décidé de reprendre, notamment en lien avec le NPNRU, la stratégie Habitat de l'agglomération afin d'adopter le PLH2 en 2022. Ce PLH2 se décline au travers de 5 axes :

- Soutenir l'attractivité de l'auxerrois en valorisant sa qualité de vie et d'habiter ;
- requalifier et rééquilibrer l'habitat social à l'échelle de l'auxerrois ;
- promouvoir des centres anciens durables et renforcer l'attractivité du parc existant ;
- conforter la prise en compte de publics vulnérables face au logement ;
- animer et suivre la mise en œuvre du PLH.

En parallèle à l'élaboration du PLH2, l'Agglomération souhaite poursuivre et redéfinir sa politique d'amélioration de l'habitat privé dans l'ancien en lien d'une part avec le programme Action Cœur de Ville et d'autre part avec une nouvelle stratégie en faveur des centres bourgs. Pour cela, l'Agglomération s'engage dans une OPAH-RU multisites afin de :

- Combiner approches sociales et urbaines et éviter le saupoudrage des interventions ;

- proposer un schéma de restructuration urbaine des centres anciens ;
- réhabiliter le parc privé et intervenir sur les copropriétés désorganisées ;
- renforcer l'offre locative sociale "privée" et développer une offre intermédiaire ;
- remettre sur le marché des logements vacants et/ou insalubres ;
- lutter contre les marchands de sommeil ;
- développer la valeur patrimoniale et touristique.

Cette OPAH-RU multi-sites sera conduite et construite en mode projet pour assurer un pilotage du projet dans sa globalité et s'assurer de la réalisation de l'ensemble des opérations. L'étude pré-opérationnelle, d'une durée de 8 mois, débutera en juin 2022 pour une nouvelle convention OPAH-RU dès février 2023. La politique de l'Habitat de l'Auxerrois, c'est aussi :

- Une veille foncière active et coordonnée avec le développement commercial ;
- le repérage, un accompagnement des porteurs de projets et une intermédiation avec les propriétaires ;
- un accompagnement des propriétaires occupants les plus fragiles ;
- une participation à la révision du PSMV et un accompagnement à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- **le premier axe du dispositif Action Cœur de Ville d'Auxerre.**

DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

ENTREPRISES, EMPLOIS, ETC.

Sur le territoire de la CAA, le secteur d'activités prédominant est celui du tertiaire qui en 2018, représente 81% des emplois de l'aire urbaine, avec Auxerre accueillant des fonctions tertiaires supérieures. Il y a par exemple une concentration des emplois liés à l'administration publique (38%) avec notamment le Centre hospitalier d'Auxerre et la Préfecture de l'Yonne. La Communauté de l'Auxerrois est donc le territoire le moins industriel de Bourgogne, qui est pourtant la 6^{ème} région la plus industrielle de France.

Les principaux centres d'emplois de la CA sont Auxerre (68% des emplois de l'aire urbaine et 52% des établissements), Saint-Georges-sur-Baulche, Monéteau, Appoigny et Perrigny. L'attractivité de cet aire économique se caractérise également par des zones et/ou parcs d'activités qui sont principalement localisés dans le nord-ouest du territoire et bénéficient d'une proximité avec l'autoroute. L'auxerrois développe trois zones d'activités économiques thématiques sur son territoire.



LA ZONE D'ACTIVITÉ D'AuxR_PARC

Cette zone d'activités de 50Ha est située sur la sortie 19 de l'autoroute A6, elle est dédiée à l'accueil des activités d'industries et de services. Elle a vocation à accueillir les entreprises exogènes à forte valeur ajoutée. Elle est labélisée ZAE territoire d'Industrie "clé en main".

A côté de ces zones d'activité et pour renforcer le pari fait par la communauté de l'Auxerrois sur l'Hydrogène, il est développé deux structures d'incubation et accélérateur d'entreprises engagées dans la transition écologique et l'innovation autour de l'hydrogène. Il s'agit du pôle environnemental et du vestiaire Guillet.

Avec ces équipements, l'objectif de l'Agglomération est de viser une labélisation "technopole de l'écosystème hydrogène" de l'Auxerrois.

LA ZONE D'ACTIVITÉ DE VENOY, dite Ecopôle

Cette zone de 90 Ha est située sur la sortie 20 de l'autoroute A6, elle est dédiée à l'accueil des Industries et services de l'économie circulaire et/ou de la valorisation des déchets.

LA ZONE D'ACTIVITÉS H2

Cette zone de 30 Ha est située dans le quartier des mignottes, elle a vocation à accueillir des industries et services de la filière hydrogène.

TOURISME

La CAA dispose de nombreux atouts touristiques. Son attractivité touristique repose notamment sur ses richesses naturelles, la présence de l'eau (l'Yonne, les canaux, les nombreux cours d'eau...), sur le patrimoine et sur les savoir-faire (gastronomie...). Elle est également marquée par la viticulture et l'œnotourisme, qui constituent un levier de développement touristique important ; c'est ainsi que les vins de Bourgogne sont mondialement connus et constituent un élément d'attractivité important.



L'OFFRE DE LOISIRS, « NATURE & SPORT »

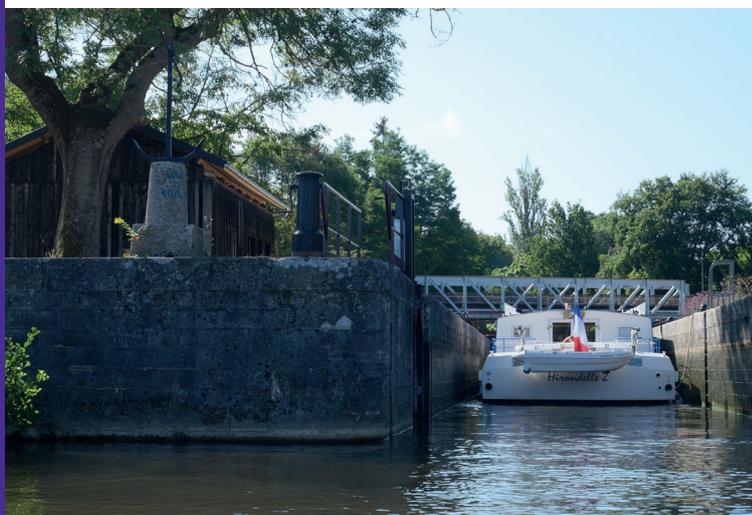
Le territoire de l'Auxerrois propose une offre touristique de sports et loisirs en pleine nature riche et variée (liste ci-après non exhaustive) :

- Des milieux naturels variés ;
- les voies d'eau et leurs rives : canal du Nivernais, rivière Yonne, nombreux cours d'eau ;
- les vignobles avec, notamment, la route touristique des vignobles de l'Yonne ;
- le cyclotourisme, dont « le Tour de Bourgogne à vélo » ;
- des itinéraires de randonnée ;
- du tourisme équestre ;
- des activités aériennes .

Le tourisme fluvial est une composante forte de l'attractivité touristique l'Auxerrois et un levier de développement touristique important. Le territoire propose une offre d'activités nautiques ainsi que des activités liées à la présence des canaux (randonnée, cyclotourisme...). Outre l'Yonne, principal cours d'eau du territoire, il faut également noter le canal du Nivernais (2^{ème} canal le plus fréquenté de France) qui est un important vecteur de tourisme.

En 2018, on compte en moyenne sur le canal du Nivernais plus de 1 200 passages aux écluses, avec un pic à près de 2 200 passages à l'écluse du Batardeau à Auxerre. Ce type de tourisme connaît une fréquentation importante, malgré la fermeture des canaux pendant certaines périodes de l'année (notamment l'hiver). Il permet par ailleurs la fidélisation d'une clientèle étrangère qui, hors contexte de crise sanitaire, représente une part importante de la clientèle des canaux, notamment pour de l'hébergement sur l'eau.

En plus du canal du Nivernais qui est un élément d'attractivité fort dans le domaine du tourisme fluvial, l'agglomération de l'Auxerrois a décidé d'aménager ces haltes fluviales pour améliorer l'accueil des touristes fluviaux itinérants.



¹ Chiffres trafic 2018 du canal du Nivernais, vnf.fr.

LA RANDONNÉE ET LE CYCLOTOURISME

Le cyclotourisme constitue également un levier important de développement touristique. Les principaux itinéraires se situent le long des canaux. La véloroute du canal du Nivernais propose 206 km de voie verte entre Decize et Auxerre et est partie prenante du Tour de Bourgogne à vélo. Le Tour de Bourgogne rejoint ensuite Migennes et emprunte le canal de Bourgogne. Les aménagements cyclables y sont encore en projet, de même que l'aménagement de la connexion entre Migennes et Auxerre. Les canaux et le développement du cyclotourisme associé sont considérés comme de réels atouts par les acteurs du développement touristique du territoire.

Le territoire propose en outre une offre importante de sentiers de randonnées, référencés de manière détaillée sur les sites des différents offices de tourisme. Il convient de souligner l'accès au chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui passe à travers Auxerre et de nombreuses communes de la CAA.



LE TOURISME D'AFFAIRES

La CAA dispose en outre d'une offre de tourisme d'affaires mise en valeur par « Auxerrexpo » : un parc d'exposition et centre de congrès de 6 000 m², à 1h30 de Paris en voiture. Il s'agit du seul espace couvert de l'Yonne pouvant accueillir jusqu'à 10 000 personnes. Il connaît une fréquentation annuelle de 150 000 visiteurs en moyenne, ainsi que 80 événements dont 16 foires et salons organisés à l'année.

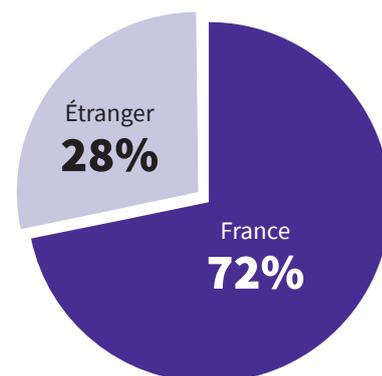
Le tourisme d'affaires est un secteur stratégique de développement touristique car il génère des retombées économiques plus importantes que les autres types de tourisme sur un territoire. Un touriste d'affaires dépense en effet bien plus qu'un touriste « classique ». Il convient de souligner que la CAA est dotée d'une agence de tourisme d'affaires, « Destination Auxerre », pilotée par l'office de tourisme de l'Auxerrois et le groupe Centre France.

LE PROFIL DE LA CLIENTÈLE³

NB : la clientèle a été analysée à l'échelle départementale sur la base des données disponibles. La clientèle touristique du Grand Auxerrois ne diffère pas significativement de la clientèle de l'Yonne d'après les acteurs interrogés.

72% des touristes du département de l'Yonne sont français. L'analyse de la provenance de la clientèle des hébergements marchands de l'Yonne en 2018⁴ met en évidence que la clientèle étrangère (de ce type d'hébergement) est majoritairement européenne. 27% viennent des Pays-Bas, 15% d'Allemagne, 15% de Belgique, 13% du Royaume-Uni, 6% de Suisse. En comparant avec les mêmes chiffres sur l'année précédente, on observe que les nuitées néerlandaises et allemandes connaissent la plus forte augmentation (respectivement +10,6% et +8,8%).

En outre, la clientèle de plus de 50 ans représente 66% de la clientèle totale, laissant apparaître un profil de clientèle relativement âgé. Concernant la fréquence du séjour, elle est régulière pour 43% de la clientèle et occasionnelle pour 31% de la clientèle. On remarque que 11% de la clientèle touristique habite sur le territoire. La dépense moyenne par nuitée est de 46€, celle par séjour de 271€.



ORIGINE DES TOURISTES

² Source syndicat mixte d'équipements touristiques du canal du Nivernais.

³ Observatoire E-Tour Bourgogne, 2016.

⁴ Bilan touristique 2018, L'Yonne in Bourgogne.

LES NOUVELLES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE ⁵

Avec la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, le secteur touristique marque un arrêt abrupt dès mars 2020 et n'a pas depuis repris une activité normale. Cette baisse se fait beaucoup ressentir dans l'Yonne, notamment sur le tourisme fluvial, d'habitude largement plébiscité par une clientèle étrangère. Dans l'Yonne, l'année 2020, ponctuée de restrictions, voit un recul des nuitées étrangères de -36 % en juillet et -25,4 % en août par rapport à l'année précédente. Parallèlement, on remarque une augmentation du tourisme français de +15,6 % en juillet 2020 et de +3,6 % en août 2020. Cette augmentation ne suffit cependant pas à combler l'absence de clientèle étrangère.

Face à ce nouveau contexte sanitaire, les attentes de la clientèle touristique évoluent.

On observe notamment de fortes attentes en termes de retour vers la nature et de besoin de proximité. Au regard de ces nouvelles attentes, les professionnels du tourisme s'adaptent et proposent des prestations correspondant à ces tendances, sans savoir si celles-ci vont perdurer dans le temps.



Besoin de sécurité



Besoin de grands espaces verts



Tourisme d'hyper proximité, et d'authenticité



Recherche de flexibilité



Besoin d'échange et d'activités

Source : *Compte-rendu d'activités 2020 de Yonne Tourisme*, schéma réalisé par AID

CULTURE ET PATRIMOINE

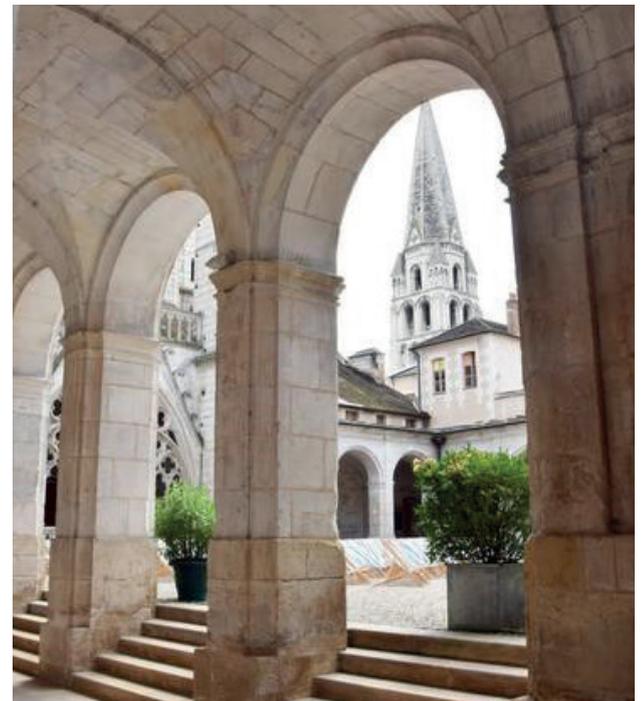
La CAA propose également une offre importante et diversifiée en matière culturelle et patrimoniale. On y retrouve un patrimoine matériel (patrimoine bâti historique composé notamment d'abbaye ou d'églises) et immatériel (gastronomie, culture...). La ville d'Auxerre est une capitale culturelle et touristique avec un patrimoine historique médiéval et de la Renaissance. Classée site patrimonial remarquable avec notamment la présence de la Préfecture de l'Yonne, elle possède trente-cinq monuments historiques inscrits ou classés, et trois musées de France.

La ville d'Auxerre est reconnue Ville d'art et histoire depuis 1995, et la Communauté de l'Auxerrois a obtenu le label Pays d'Art et d'histoire depuis 2020. L'Auxerrois propose aussi des manifestations et événements d'importance, comme le Catalpa festival (38000 spectateurs) et le festival d'arts de la rue « Rues barrées » (10000 spectateurs) à Auxerre ou Garçon la note (12000 spectateurs) dans les communes de la CA, participant au dynamisme touristique.

C'est à Auxerre que l'on retrouve notamment l'Abbaye Saint Germain, un complexe monastique situé hors du castrum qui fut fondé par la reine Clotilde au Vème siècle. Les cryptes carolingiennes du IXe siècle, construites autour du tombeau de Saint-Germain (378 - 448) sont décorées de peintures murales remarquables de par leur conservation et de par leur ancienneté puisque ce sont les plus anciennes de France. Elles représentent notamment L'Extase et La lapidation de saint Étienne.

L'église abbatiale est de style gothique. Dans son avant-nef et la partie de sa nef démolie au XIXe siècle, on a retrouvé d'intéressants vestiges tels que des sarcophages datant du VIe au IXe siècle. La salle du chapitre est du XIIe siècle et le cellier du XIVe siècle. Le cloître, de style classique, fut reconstruit au XVIIe siècle.

Le musée d'art et d'histoire, implanté dans l'abbaye, présente des témoignages sur le passé de la ville et de sa région, depuis la période préhistorique jusqu'à la fin du Moyen-Age. On y trouve aussi une importante collection beaux-arts.



Allée du cloître de l'Abbaye Saint-Germain

⁵Compte-rendu d'activités 2020 de Yonne Tourisme.



Également sur Auxerre, on retrouve l'église Saint Pierre qui fut construite dans le vieux quartier des vigneron dans un ancien ensemble monastique. L'originalité de Saint-Pierre vient de son architecture gothique associée à sa tour du XVIe siècle et à sa façade de style classique du XVIIe siècle où se fait encore sentir la Renaissance. Ouvrant sur la rue Joubert, le portail d'entrée de l'ancienne abbaye a probablement été élevé en 1530-1540. Il est fortement inspiré par le portail Castelnuovo de Naples.

Détail du porche
Saint Pierre et aperçu de l'église

Les principaux générateurs de flux touristiques pour lesquels sont disponibles des données de fréquentation sont listés ci-dessous. Ces données sont fournies par Yonne Tourisme/Agence de développement touristique et relais territorial des OT&SI de l'Yonne pour l'année 2021. La liste n'est pas exhaustive :

- Le musée Leblanc-Duvernoy (1 682 visiteurs)
- L'abbaye Saint-Germain d'Auxerre (55 428 visiteurs)
- Le Muséum d'Auxerre (17 423 visiteurs)
- Le musée de la vigne et du vieux pressoir de Coulanges-la-Vineuse
- Site archéologique d'Escolives-Sainte-Camille (2 814 visiteurs)
- Caves Bailly-Lapierre de Saint-Bris-le-Vineux (16 500 visiteurs)



Les caves de Bailly-Lapierre

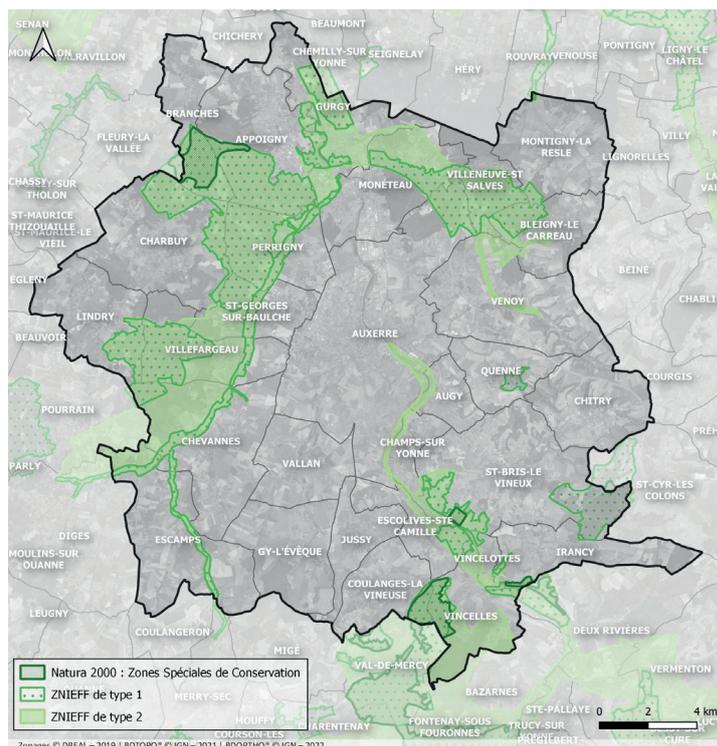
Dans les communes de l'Auxerrois, on recense plusieurs monuments historiques, inscrits ou classés. Sur les 28 communes qui forment l'agglomération – hors Auxerre – 20 disposent au moins d'un site inscrit, preuve de la richesse du patrimoine de ce territoire. On retrouve notamment, outre les édifices religieux, des ponts, un pressoir, un dolmen, des maisons et des châteaux.

Au niveau des objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques, tous ont un rapport avec le culte catholique. En effet, dans leur très grande majorité, ils se retrouvent dans les églises ou édifices religieux et pour les 3 objets hors lieux de culte, ils ont un lien direct : 2 feuillets provenant d'un manuscrit liturgique conservés à la mairie de Lindry, une verrière représentant des saints et une statue de la Vierge à la mairie de Saint-Bris-le-Vineux.

L'auxerrois bénéficie également d'un **patrimoine paysager** de qualité et diversifié. Cela s'explique notamment par la superposition à une géographie naturelle riche et complexe, d'influences culturelles et historiques multiples, rassemblées ou juxtaposées dans l'image qu'offre aujourd'hui le territoire icaunais. On remarque notamment l'architecture, les sites bâtis, le patrimoine lié à l'eau, les « jardins agricoles », l'arbre et la haie mais aussi les reliefs singuliers qui sont notamment marqués par la viticulture.

Le patrimoine naturel de l'Auxerrois est également très varié et riche. Dans un premier temps, il est possible de mettre en avant les 4 sites classés situés à Auxerre, qui sont issus de la loi du 21 avril 1906 et renforcée par la loi du 2 mai 1930. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux, et de les préserver de toute atteinte grave. Il pourrait être intéressant de mettre en avant le site : « Clos de la chainette » qui est le vignoble le plus vieux de France, situé en milieu urbain.

Ensuite, il faut évoquer le réseau Natura 2000 mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et celle dite « Habitats » de 1992, qui visent à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'Auxerrois compte 4 sites Natura 2000, tous classés comme Zone Spéciale de Conservation. De plus, la Communauté de l'Auxerrois joue un rôle aux côtés du département de l'Yonne, sur l'animation d'un de ces sites « Landes et tourbière du bois de la Biche ». Outre ces espaces, la CAA dispose de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui viennent compléter la diversité et la richesse du patrimoine naturel de l'Auxerrois.



FRICHES

Les avancées récentes dues à la loi Climat et résilience sur le Zéro Artificialisation Nette des sols constituent une trajectoire à laquelle l'Agglomération souhaite se conformer. L'objectif est de parvenir à un équilibre entre les surfaces artificialisées et les compensations que l'on peut proposer. La première échéance est d'ici à 2030 de diviser par 2 le rythme d'artificialisation.

Cette orientation et cet objectif ont très clairement un impact sur la politique foncière de l'auxerrois.

En effet, qu'il s'agisse du développement de l'Habitat ou du développement économique, on sait qu'il ne sera pas forcément possible de créer des ZAE ou des ZAC. Aussi, l'Agglomération souhaite investir les friches existantes sur le territoire pour accompagner ses projets.

C'est ainsi que la CAA démarré un travail sur l'identification des diverses friches et espaces abandonnées et dégradés sur le territoire, afin de saisir de l'opportunité pour rénover et réhabiliter ces lieux. Ce travail d'identification va notamment permettre d'étudier le potentiel de développement de ces endroits, à la fois pour des nouveaux services à la population, de nouvelles activités économiques, voire même pour le développement des énergies renouvelables, tel qu'a été le cas sur le site d'implantation de la station de production hydrogène.

Ces espaces dégradés peuvent également servir pour améliorer le cadre de vie, traiter les îlots de chaleur et apporter un soutien à la préservation de la biodiversité en milieu urbain.

DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES

Un cadre de vie apaisant et plus sain, une meilleure régulation des températures dans la ville, la maîtrise du risque d'inondation, la conservation de la biodiversité ou encore une redynamisation de l'agriculture des aires urbaines : une demande sociétale émerge depuis plusieurs années autour des bénéfices apportés par la nature en ville.

Un des outils qui est actuellement mobilisé pour améliorer le cadre de vie sur l'Auxerrois, est le travail mené s'agissant de la biodiversité et notamment la prise de connaissance des enjeux liés à la Trame verte et bleu ou les continuités écologiques.

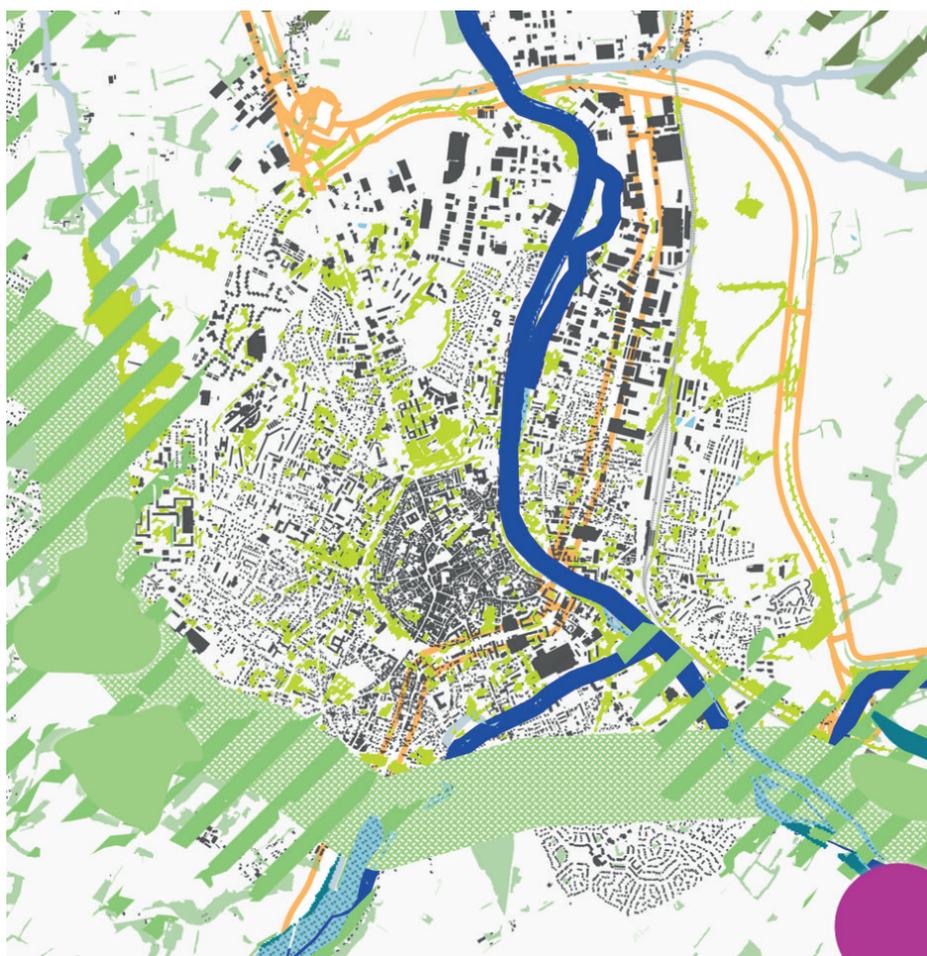
La Trame Verte et Bleue (TVB) est une des mesures phares du Grenelle de l'Environnement qui porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

LA TRAME VERTE

Constituée des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bois, prairies...) mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

LA TRAME BLEUE

Constituée de cours d'eau dans leur intégralité ou partiellement, de canaux et de zones humides dont la préservation ou la remise en état présente un intérêt écologique.



Les éléments constitutifs de la TVBU d'Auxerre sont :

- Un réseau d'espaces végétalisés en première couronne du centre historique ;
- des espaces végétalisés plus diffus mais créant des continuités au sein de l'espace urbain ;
- la présence de l'Yonne comme support de la trame aquatique ;
- des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité en grande couronne de l'agglomération.

Le tissu urbain resserré du centre historique laisse peu de place à la nature urbaine.

| | | | | | |
|---|---|---|--|--|--|
| Milieux ouverts - pelouses Réservoir de biodiversité Espaces de perméabilité Corridor linéaire à restaurer Corridor linéaire à préserver Corridors interrégionaux | Milieux ouverts - prairies Réservoir de biodiversité Espaces de perméabilité Corridor linéaire à restaurer Corridor linéaire à préserver Corridors interrégionaux | Milieux forestiers Réservoir de biodiversité Espaces de perméabilité Corridor linéaire à restaurer Corridor linéaire à préserver Corridors interrégionaux | Milieux humides Corridor interrégional Corridors surfaciques à restaurer Corridors à surfaciques à préserver Réservoirs de biodiversité | Milieux aquatiques Réservoir aquatique à restaurer Réservoir aquatique à préserver Espaces de mobilité | Enjeux de rupture A6 Rupture infrastructures routières Rupture d'urbanisation Pollution lumineuse |
|---|---|---|--|--|--|

⁶ Source : Cabinet E.A.U

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. Cet outil se traduit notamment dans les SCoT en cours d'élaboration à l'échelle du PETR du Grand Auxerrois.

La Communauté de l'Auxerrois intègre parfaitement ces enjeux dans son projet de transformation du territoire et a ainsi procédé à de nombreuses études sur le territoire. L'une de ces études concerne la surchauffe urbaine, qui apparaît comme un nouvel enjeu dont la collectivité doit se saisir sur le champ de l'adaptation au changement climatique. Dans cette perspective, l'étude « **Diagnostic de la surchauffe urbaine et acculturation aux enjeux de rafraîchissement urbain pour la ville d'Auxerre** » a été engagée fin 2019 avec le bureau d'étude Tribu.

Après une première phase d'analyse cartographique des enjeux de la surchauffe urbaine sur la ville, une seconde phase de mesures de terrain a eu lieu durant l'été 2020 pour caractériser l'ampleur de l'îlot de chaleur urbain. **Les résultats sont concluants et confirment la présence de variations de température significatives entre le centre et la périphérie de la ville.** Toutefois, ces résultats ne surprennent pas, car dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) sur la ville d'Auxerre, une étude a montré que le taux de minéralité dans le centre-ville d'Auxerre, était équivalent à l'espace occupé par sept terrains de foot internationaux. C'est pourquoi la Communauté de l'Auxerrois intègre l'ensemble de ses enjeux dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

FOCUS PCAET

La CAA, dans la continuité de son action en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique et énergétique, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Cet engagement répond à l'obligation réglementaire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants d'établir un plan stratégique pour limiter le réchauffement climatique.

Concrètement, cette obligation comprend l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions et d'un dispositif d'évaluation pour le territoire avec si possible des objectifs ambitieux mais réalistes.

En cours de finalisation, le PCAET de l'Auxerrois a comme objectif de :

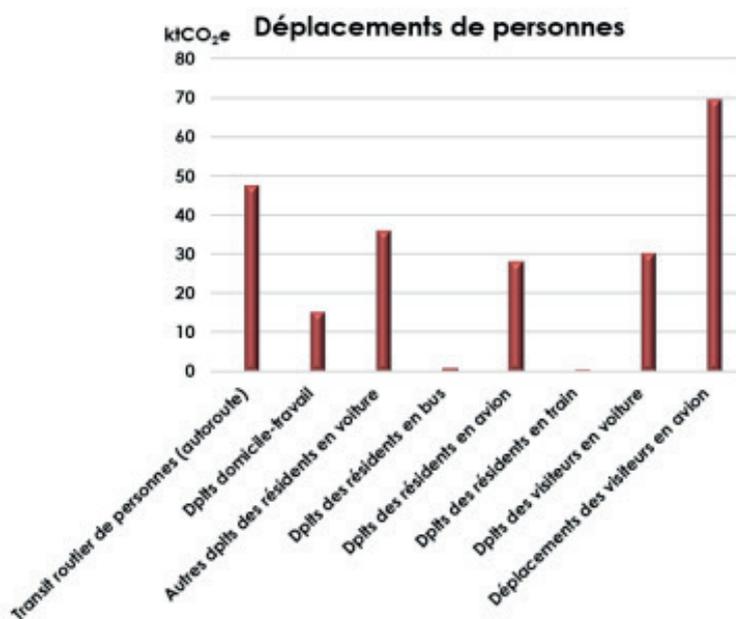
- Se fixer des objectifs par volet (Energie, Gaz à effet de serre, qualité de l'air...) à horizon 2030/2050 cohérents avec les enjeux du territoire et en phase avec les ambitions régionales et nationales ;

- décliner ses objectifs par secteur (bâtiment, mobilité et déplacements, économie locale, nouvelles énergies ;
- dessiner la trajectoire pour atteindre ces objectifs et fixer un cadre pour l'élaboration du programme d'actions ;
- transformer ces objectifs primaires en objectifs opérationnels (nombre de logements à rénover, nombre de panneaux solaires à installer...).

Dans le cadre de cette politique de neutralité carbone d'ici à 2050 la CAA a établi les diagnostics carbone, biodiversité, îlots de chaleur, diagnostic énergie de son patrimoine bâti, la CAA s'est lancée dans des études sur le potentiel d'Energie renouvelable sur le territoire. C'est ainsi qu'elle a commencé à développer des centrales solaires, un schéma de production d'hydroélectricité, la construction d'une station de production d'Hydrogène pour accompagner sa politique d'une mobilité décarbonée.

DYNAMIQUES DE MOBILITÉ

En 2018, une étude avait été menée par un cabinet spécialisé, afin de déterminer le bilan carbone du territoire de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et notamment pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Cette étude a montré que 3 postes d'étude totalisent 65% des émissions sur le territoire de la CAA (déplacement de personnes, alimentation et transport de marchandises). Pour le poste " Déplacements de personnes ", l'estimation des émissions repose sur un certain nombre d'hypothèses à partir des données détaillées ci-dessous.



Pour les déplacements des résidents, sont comptabilisés :

- Les déplacements domicile-travail des résidents et des personnes venant travailler sur le territoire (données INSEE) ;
- les émissions liées au réseau de bus (Bilan Carbone® Patrimoine et services) ;
- les émissions liées aux déplacements longue distance en voiture, train et avion (données génériques du Bilan Carbone® Territoire).

Pour comptabiliser les déplacements des visiteurs :

- le nombre de visiteurs (550 000 par an) et leur provenance sont estimés à partir de données fournies par l'office du tourisme,

Sur la période d'étude, 228ktCO₂e ont été comptabilisés sur le territoire, en lien avec les déplacements des personnes. 79 % des déplacements sont assurés par la voiture personnelle : ainsi 35 % des émissions sont liées au déplacement des résidents, 21% pour le transit autoroutier et 44% liés aux déplacements des visiteurs (trafic aéroportuaire compris).

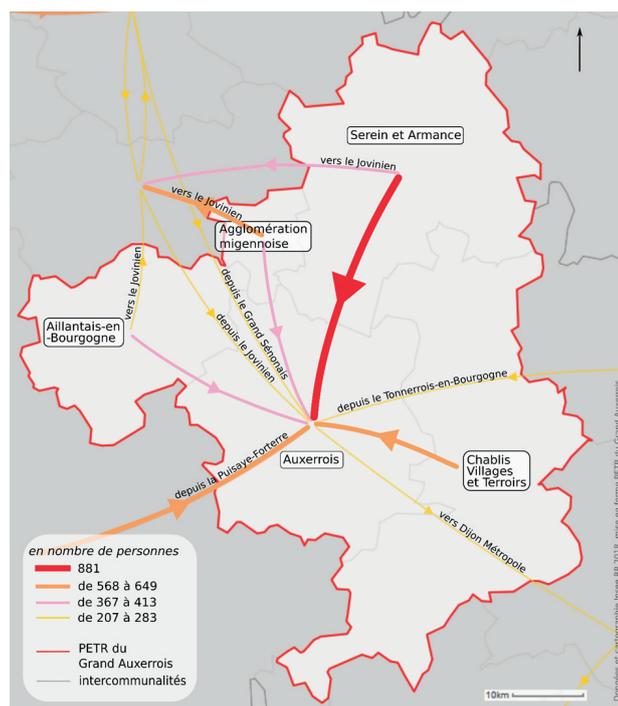
Etant donné que le transport public ne représente que 4% des déplacements, il n'est pas surprenant que sa contribution aux GES soit si peu élevée, malgré un parc de bus majoritairement diesel à l'époque. Les leviers d'action pour réduire les émissions de GES liées aux déplacements de personnes en voiture sont :

- La réduction du besoin de déplacements (urbanisme, télétravail, espace de coworking...) ;
- le report modal : transports en commun et modes doux ;
- l'augmentation du taux de remplissage des véhicules : covoiturage ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules ;
- la décarbonation de l'énergie des véhicules (électricité, H2...).

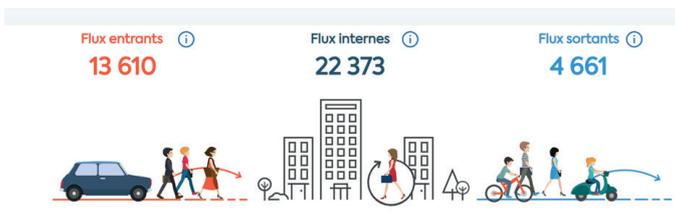
Le territoire de l'Auxerrois bénéficie d'un réseau de transports diversifié avec notamment la présence de la gare Auxerre-Saint Gervais, un réseau de transports routiers très développé mais aussi des itinéraires cyclables sur le territoire. Autorité organisatrice des mobilités, la CAA pilote également le réseau de transports en commun "LEO" qui est aujourd'hui géré en délégation de service public.

L'Auxerrois compte 12 796 de personnes de 2 ans ou plus scolarisés dont une part importante scolarisée en dehors de leur commune de résidence. Les mobilités scolaires dans l'Auxerrois sont ainsi caractérisées par la concentration des flux vers la Communauté de l'Auxerrois et aussi vers la ville d'Auxerre depuis notamment les communautés de communes voisines (principalement au sein du PETR du Grand Auxerrois). En total ce sont 3612 personnes qui se rendent dans la CAA pour leurs études. Ces flux s'expliquent notamment par la localisation des établissements d'enseignement, en particulier dans le secondaire et le supérieur.

S'agissant de la population active, la CAA compte 26 142 personnes dont 17% travaillant en dehors de l'EPCI de résidence. Les mobilités professionnelles dans l'Auxerrois sont caractérisées par la multiplicité et la diversité des flux de déplacements sur le territoire avec l'extérieur.



Quantification des flux



Avec 13 610 personnes, la CAA attire des flux très importants (dont environ 7 519 personnes en provenance du Grand Auxerrois et 6 091 depuis l'extérieur - Jovinien, Grand Sénonais, le Tonnerrois-en-Bourgogne, Avallon, Vézelay, Morvan). A elle seule, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre représente 2 557 des flux entrants vers la Communauté de l'Auxerrois.

De plus, la CA de l'Auxerrois compte également des flux sortants, vers les autres EPCI du Grand Auxerrois (2 064 personnes) comme vers l'extérieur (notamment vers le Jovinien, Puisaye-Forterre, le Sénonais et vers Paris).

De fait, selon les données INSEE de 2018 la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs de l'Auxerrois pour se rendre au travail (79,75%) et aussi pour les déplacements de loisir ; ce qui paraît logique puisque 84% des ménages possèdent au moins un véhicule à moteur. Loin derrière 12,49 % des actifs se rendent au travail à pied, 4,42% utilisent les transports en commun, et seuls 1,67% de la population pratique le vélo, y compris à assistance électrique ; solution identique pour les deux-roues motorisés.

S'agissant des infrastructures, bien que le territoire possède de nombreuses stations de recharge pour les véhicules électriques, leur déploiement s'est fait en dehors de toute concertation et de stratégie, rendant leurs emplacements parfois incohérents. Le territoire ne possède qu'un seul site de covoiturage sans aménagements propres mais un projet est en cours pour le développement d'une véritable aire à proximité de la sortie autoroutière 20 Auxerre-Nord. Le réseau cyclable est également en plein essor, notamment lié à l'influence départementale avec l'aménagement de la tour de Bourgogne, mais une stratégie doit être adoptée à l'échelle de la CAA pour harmoniser le déploiement d'itinéraires cyclables sur tout le territoire.

ZOOM SUR LE VÉLO À AUXERRE :

Le baromètre des villes cyclables⁷ est l'indice de satisfaction des usagers du vélo en France. L'enquête est réalisée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) qui regroupe les associations pro-vélo en France. Cyclistes et non cyclistes sont invités tous les deux ans à s'exprimer sur leur ressenti afin améliorer les conditions de déplacement à vélo.

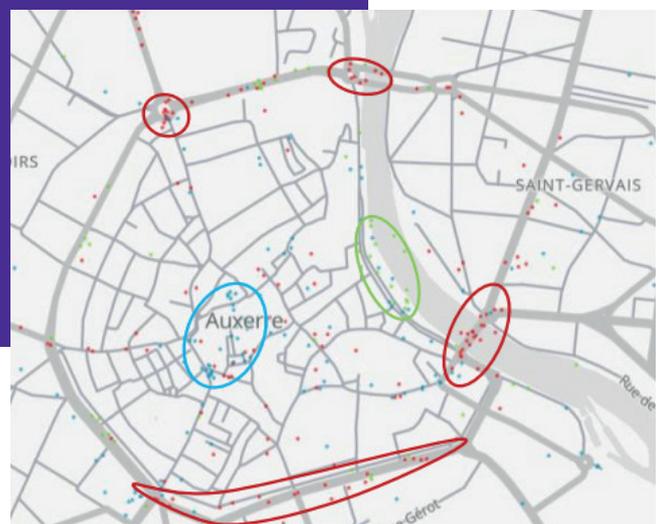
Aussi à Auxerre, on remarque que les usagers se sont massivement exprimés et ont signalé de nombreuses demandes d'aménagements, de souhaits de stationnements, mais également des progrès facilitant la pratique du vélo. Parmi les priorités d'aménagements, les zones du boulevard Davout, du Pont Paul Bert, du Pont Jean Moreau ou encore du rondpoint Nord sont particulièrement ciblées.

S'agissant des souhaits de stationnements, l'épicentre auxerrois autour des places des Cordeliers, de l'Hôtel de ville ou encore Charles Surugue représente la zone principale des demandes. Enfin, les principaux progrès identifiés sont concentrés sur les quais de la République, en bord d'Yonne.

Au regard de ces divers éléments identifiés, 3 enjeux principaux se dégagent :

- Une utilisation encore massive de la voiture, et ce même pour les distances domicile-travail de moins de 5km ;
- une offre de transports alternatifs (TC, vélo etc...) encore trop limitée ;
- une politique d'aménagements cyclables en plein essor, mais qu'il convient de poursuivre davantage afin de désengorger les centres-villes et contribuer à amélioration de l'espace partagé.

- Priorités d'aménagements
- Progrès identifiés
- Souhaits de stationnements





FOCUS : ENJEUX VOLET MOBILITÉ DU PLUi

Le PLUi en cours d'élaboration, intègre pleinement des enjeux liés à la mobilité, car cette dernière est indispensable dans la transformation du territoire. La façon dont le territoire sera aménagé demain, devra prendre en compte les ambitions en matière de transition écologique, en matière de consommation des espaces, mais aussi en matière de promotion de formes alternatives de se déplacer qu'à la voiture.

Les enjeux qui seront développés sont alors :

- Assurer l'équilibre entre d'une part les besoins en matière de mobilités et de facilités de déplacement et d'autre part la protection de l'environnement et la santé, tout en prenant en considération la limitation de l'urbanisation ;
- développer le recours aux moyens de déplacement moins polluants ;
- relier les communes entre-elles par un réseau de voies douces ;
- développer l'usage de l'hydrogène dans le mode d'énergie des moyens de locomotion (train, bus, vélo...) ;
- améliorer l'accès aux services de mobilité à l'ensemble des citoyens, notamment ceux des territoires moins denses et des quartiers prioritaires ;
- améliorer l'accès aux services de mobilité aux personnes en situation de handicap (PSH) ;
- assurer la sécurité de tous les déplacements ;
- organiser le stationnement sur voirie et dans les parkings publics ;
- favoriser les nouvelles formes de mobilité ;
- organiser et optimiser les conditions d'approvisionnement sur l'auxerrois ;
- optimiser la sécurisation des différents moyens de déplacement (route, rail, piéton, vélo...) ;
- faciliter et développer tout moyen de transport nécessaire à l'auxerrois dans le respect de l'environnement.

Stratégie urbaine intégrée de développement

UN TERRITOIRE ATTRACTIF

La transformation de l'Auxerrois tient d'abord dans notre capacité à créer les conditions de l'attractivité : réinventer la ville ; attirer investisseurs, talents et entrepreneurs ; favoriser le développement des entreprises déjà installées dans notre bassin de vie.

L'attractivité, c'est aussi celle de l'agglomération à travers son tissu commercial, son maillage urbain, ses façades, sa qualité de vie, du centre-ville d'Auxerre aux rues des villages de l'Auxerrois.

L'attractivité, c'est encore celle de l'ensemble d'un territoire organisé pour ses habitants : offre éducative, offre médicale, offre culturelle et sportive, offre commerciale et de services, offre de logements de qualité car il s'agit non seulement d'attirer de nouveaux habitants, de les séduire, mais aussi de permettre à la population de rester dans l'Auxerrois et dans des bonnes conditions.

L'Auxerrois dispose de tous les atouts pour être un territoire attractif : l'authenticité, la richesse du patrimoine historique et culturel, la diversité du tissu économique, le potentiel d'innovation et la qualité des équipements et des services font de notre territoire une destination de choix pour des citoyens en quête d'un nouveau lieu de vie et pour les entreprises.

Pour donner envie à de nouvelles populations de s'installer sur notre territoire et pour permettre à celles présentes de s'y épanouir, nous ferons de l'attractivité un marqueur politique fort de nos actions. Ainsi, nous faciliterons ces prochaines années l'accueil de nouveaux habitants en développant et en rénovant nos équipements dédiés à la petite enfance et à l'enfance. Nos efforts seront également portés sur le logement afin de s'assurer que chacun dispose d'une offre adaptée à ses besoins



RENOUVELLEMENT URBAIN



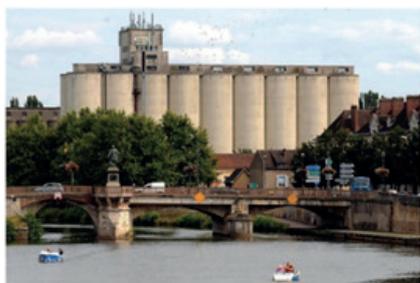
Recoudre la ville sur elle-même et réinventer la ville sont les enjeux du développement urbain et durable d'Auxerre. Ils permettront de ranimer et de se réapproprier des espaces en déshérence tout en favorisant la mixité des fonctions pour une vraie organisation durable de la ville. Le dispositif d'OPAH-RU multisites encourage la restauration et la réhabilitation du patrimoine immobilier, ainsi que la requalification des espaces publics, dans les cœurs historiques de l'agglomération, et renforcera l'attractivité économique et touristique du territoire. Le tout contribuera à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie de tous les Auxerrois.

Ce principe de recoudre la ville sur elle-même s'illustre également par la valorisation des friches industrielles d'Auxerre et leur requalification urbaine à l'échelle de l'auxerrois. A titre d'exemple, nous citerons les friches de 18 ha, qui se composent de 2 sites principaux : le site des Montardoins et celui du Batardeau.

Le site des Montardoins (12 ha) concerné par la friche industrielle Guilliet (5 ha dont 2,8 ha de halle couverte) du nom de l'entreprise créé par François Guilliet qui a employé plus de 2.000 personnes entre-deux-guerres façonnant ainsi le paysage industriel d'Auxerre.

Grâce au PO FEDER 2014-2020, la Communauté de l'Auxerrois a pu bénéficier du concours financier de l'Union européenne pour la réhabilitation des vestiaires de cette ancienne usine et sa transformation en Tiers Lieu. Les travaux se termineront en 2022 et l'exécutif de l'Auxerrois souhaite que ce lieu soit destiné à influencer des dynamiques et des conditions propices à l'innovation technologique, à la mise en réseau, à la formation, à la co-construction, tout cela en lien avec le développement durable. Pour cela, un marché a été lancé afin de retenir un prestataire qui animera la démarche et gèrera le site.

Le site du Batardeau (6 ha), concerné par la friche des silos 110 Bourgogne et d'entités bâties inoccupées.



Sur ces 18 ha, il s'agit de faire revivre toute une partie de la ville aux portes du centre historique d'Auxerre, à l'entrée du canal du Nivernais et en continuité de la plaine des sports du territoire. Le programme aura pour dessein de faire revenir les habitants en ville, en cœur d'agglomération ; de repenser les usages, ceux d'aujourd'hui mais surtout ceux de demain ; de viser l'autonomie énergétique, l'environnement décarboné, les mobilités actives, ... Une autre manière d'habiter, une autre manière de se déplacer, une autre manière de faire l'économie, tout en étant porteur de l'innovation.

Ce projet de reconquête et de transformation de ces friches industrielles se nomme **Auxerre A.M.B.I.T.I.E.U.S.E. (Auxerre Montardoins Batardeau Inclusif Transition Innovante**

Écologique Urbaine Système Énergétique). Synonyme de la création d'un quartier innovant et durable qui repose sur les quatre défis (inclusion sociale, productivité urbaine, sobriété et résilience).

La programmation urbaine en cours, devra répondre aux intangibles suivants :

- L'autonomie énergétique ;
- la décarbonation ;
- les nouvelles formes d'habiter ;
- les nouvelles mobilités ;
- l'agriculture urbaine ;
- la valorisation d'un patrimoine industriel.



La valorisation d'un patrimoine industriel

Cette programmation s'inscrit également dans la transition écologique, le développement durable et la haute qualité environnementale, tant dans sa conception que dans les matériaux et les énergies : autonomie énergétique, loi ZAN, conception bas carbone, énergie renouvelable, ...

Auxerre A.M.B.I.T.I.E.U.S.E est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt démonstrateur de la ville durable. Ce projet retenu dans la cadre de la deuxième vague entre désormais en phase d'incubation permettant ainsi de préciser sa programmation, son calendrier et son financement. A ce titre, le projet sera réfléchi afin de permettre l'accompagnement financier de la Banque des Territoires et de l'Union Européenne sur un périmètre qui ne sera pas identique.



Ce projet est en lien étroit avec la volonté de redynamiser ce territoire ce qui passe également par la de revitalisation des locaux vacants et/ou dégradés en cœur de ville.

A l'instar de nombreux territoires, les villes-centres ou bourg-centres de l'Auxerrois sont, confrontés depuis plusieurs années à des difficultés en matière de commerce de proximité (disparition de certaines activités, hausse de la vacance, état des bâtiments) et en matière d'habitat (manque d'attractivité des centres anciens, contraintes fortes pour des réhabilitations ayant un impact sur le coût de rénovation, état du bâti ancien et locatif, etc..). C'est pourquoi la Communauté de l'Auxerrois réfléchit à l'opportunité de création d'une structure type « SEM Foncière » qui aura pour vocation à intervenir à l'échelle de l'Agglomération dans des opérations d'acquisition et réhabilitation des locaux vacants et/ou dégradés dans les bourg-centres des communes de l'Auxerrois. En lien avec la mise en place de cet outil, plusieurs communes de l'agglomération travaillent sur leur rénovation de centre-bourg.

Les partenaires naturels de ces projets liés au renouvellement urbain, seront notamment la Banque des territoires, l'Agence de la transition écologique, l'Etat à travers les dotations aux équipements dans les territoires ruraux et du soutien à l'investissement local mais aussi les Conseil régionaux et départementaux. Certains projets pourront être portés en partenariat public/privé avec divers acteurs. Les critères de sélection seront principalement basés sur les ambitions du territoire en matière de développement durable et la création de nouvelles activités économiques et/ou services à la population. Les projets innovants ou ceux qui concourent à un regain d'attractivité dans les centre-bourgs des communes, seront prioritaires.

| MAÎTRE D'OUVRAGE | AXE | PROJET | DÉBUT | FIN | MONTANT HT |
|---|-----------------------|--------------------------------------|-------|------|---------------------------|
| APPOIGNY | Renouvellement urbain | Rénovation du cœur du village | 2022 | 2026 | 1 260 000,00 € |
| AUXERRE | Renouvellement urbain | Quartier Batardeau-Montardoins | 2021 | 2031 | En cours de programmation |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS | Renouvellement urbain | Renouvellement des friches sur la CA | 2022 | 2026 | En cours de programmation |
| COULANGES-LA-VINEUSE | Renouvellement urbain | Aménagement de la place de la mare | 2022 | 2024 | 480 000,00 € |

| INDICATEUR | RÉFÉRENCE | OBJECTIF 2027 |
|--|-----------|---------------|
| Nb de nouvelles activités créées | | À définir |
| Nb de création de commerces de proximité | | À définir |
| HA de friches réhabilitées | | À définir |

UN TERRITOIRE LIBÉRÉ DE SES CONTRAINTES

La transformation profonde de l'espace public et la réhabilitation du cœur d'Auxerre accompagnent le développement économique du territoire et contribuent à améliorer au quotidien la qualité de vie des Auxerrois : réduction des temps de déplacement et de la pollution atmosphérique, développement de nouvelles mobilités, reconquête des voiries, végétalisation...

Autant d'actions structurantes qui feront entrer notre territoire dans la modernité.

MOBILITÉS DURABLES

S'agissant de la mobilité, la Communauté de l'Auxerrois porte un projet ambitieux de transformation de son territoire qui passe notamment par la manière dont les populations se déplacent. Comme nous l'avons pu remarquer dans la phase diagnostic, plus de 50% de la population de l'agglomération réside dans la ville centre, et 15% dans des communes de plus de 3000 habitants. Cela est noté, certes dans un territoire à densité de population relativement faible, mais qui fait face à une ville-centre très attractive ce qui engendre tout naturellement, des flux de déplacement orientés vers cette ville centre.

C'est pourquoi il paraît pertinent de travailler une stratégie de mobilité globale sur le territoire, avec la proposition d'offres spécifiques aux différentes activités :

- Scolaire ;
- professionnel ;
- loisir ;
- besoins du quotidien ...

Aujourd'hui les besoins en mobilités sont majoritairement couverts par le recours à la voiture personnelle et les lignes régulières radiales du réseau LÉO. Une évaluation du service de transports publics actuellement en cours, démontre que les lignes proposées par le délégataire actuel, ne correspondent pas toujours aux besoins : habitudes de déplacements, itinéraires, horaires ... La stratégie de l'Auxerrois prône donc la prise en compte de tous les moyens de déplacement actuels et les projets futurs d'aménagements urbanistiques qui vont conditionner les déplacements de demain en lien avec les ambitions de transition écologique et énergétique.

La stratégie de l'Auxerrois en matière de mobilité comporte donc 3 volets :

- Études et connaissances
- l'intermodalité ;
- les services vélo.





FOCUS : SCHÉMA DE CONTINUITÉS CYCLABLES DE L'AUXERROIS

Au mois de mai 2022, la Communauté de l'Auxerrois compte lancer une étude afin d'aboutir vers un Schéma de continuité cyclable, sur la base de ce qui a été débuté en 2014. Le schéma actuel qui lui, a été partiellement mis en œuvre, n'a pas été suffisamment ambitieux en matière d'itinéraires cyclables qui permettrait d'opérer des changements pérennes de pratiques s'agissant de l'usage du vélo. Ce nouveau Schéma de continuité cyclable aura pour but d'évaluer l'ancien Schéma directeur avec des propositions d'améliorations.

Il devra notamment détailler les itinéraires prioritaires qui permettront dans un premier temps de favoriser les déplacements domicile/travail du quotidien, ensuite interconnecter les communes de l'Agglomération entre elles, et puis favoriser les itinéraires à l'intérieur même des communes. Le schéma ainsi élaboré, fera partie intégrante du PLUiHD en cours d'élaboration à l'échelle de la CAA.

Pour cela la Communauté de l'Auxerrois compte recourir à un prestataire spécialisé à la suite de la publication d'un marché public, pour l'élaboration d'un projet en trois phases :

1. **Projet stratégique**

Le projet proposera des scénarios de programmation financière permettant d'éclairer les élus et de leur permettre d'arbitrer sur la vitesse de déploiement du réseau cyclable (calendrier de réalisation), les types d'aménagement, le financement, et la maîtrise d'ouvrage de chaque liaison.

2. **Elaboration d'un référentiel technique d'aménagements cyclables**

Afin d'harmoniser les pratiques des différents maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ayant en charge la réalisation d'aménagements cyclables sur l'agglomération, ou l'installation d'équipements (stationnement, ...) il est demandé au prestataire de concevoir un référentiel technique des aménagements cyclables et dispositifs de stationnement.

3. **Programme opérationnel**

Le programme opérationnel cyclable déclinera le scénario retenu à l'issue de la phase 1 et s'appuiera sur le référentiel de la phase 2. Le candidat élaborera, pour chaque liaison, une fiche-action qui détaillera le tracé, le coût estimé, le maître d'ouvrage, le financement et le calendrier de réalisation

Bien que la CAA ne compte pas solliciter des financements sur cette opération - la CAA ayant répondu à l'appel à projet de l'Agence de transition écologique (ADEME) « AVELO2 » - il est prévu de solliciter des subventions européennes afin de réaliser certains de ces itinéraires qui seront identifiés à l'échelle du territoire.

PROJET PHARE : HUB DES MOBILITÉS À LA GARE SAINT-GERVAIS

C'est en effet sur le site de la gare Auxerre Saint-Gervais que se rejoignent les enjeux liés à la mobilité durable et le renouvellement urbain.

La préoccupation persistante autour du quartier de la gare dans l'histoire de l'aménagement témoigne de l'importance de ce lieu stratégique, alliant à la fois la ville et le transport. Auxerre ne fait pas exception, même si le train a tardé à venir et même si l'électrification de la ligne n'a jamais été réalisée. Le cadencement des TER mis en place en 2008 par la Région a permis de rendre plus efficaces les transports en train sur la ligne Paris-Auxerre. En écho, le transport urbain s'est coordonné. En conséquence, le quartier de la gare a commencé sa mutation. Cette mutation doit aujourd'hui s'affirmer.

Le quartier de la gare doit s'ouvrir à une centralité augmentée du centre-ville historique, par la réorganisation du maillage urbain du quartier et par la reconnexion des lieux.

Cela s'accompagne d'une modernisation de la gare Saint-Gervais et de sa mise en accessibilité. Cela s'accompagne également par la mise en œuvre de mobilités hydrogène - notamment avec l'expérimentation par la Région Bourgogne-Franche-Comté des trains express régionaux fonctionnant à l'hydrogène - qui ouvriront ce quartier à la ville et lui confèrera son titre de **hub des mobilités Centre Yonne**. Il est essentiel de reconnecter le quartier de la gare avec le centre historique en réorganisant le maillage urbain et les modes de transport (à pied, en vélo ou en transports en commun...), afin de favoriser le recours à des modes de déplacement, autre que la voiture personnelle avec notamment les bus bas carbone (H2) et la mobilité douce avec les services vélos qui seront mis à disposition des utilisateurs de la gare.



Les partenaires naturels de ces projets liés à la mobilité durable, seront notamment l'Agence de la transition écologique, l'Etat à travers les dotations aux équipements dans les territoires ruraux et du soutien à l'investissement local mais aussi les Conseil régionaux et départementaux. Les critères de sélection seront principalement basés sur les objectifs en matière de réduction de CO2, les objectifs en matière de % d'utilisateurs des modes actifs pour les déplacements domicile/travail ainsi que les km2 d'itinéraires cyclables qui seront développés sur le territoire. Les projets intégrant des objectifs en matière de développement durable, notamment avec les aménagements paysagers, l'utilisation de matériaux perméables et la réutilisation des matériaux du chantier seront prioritaires.

Quelques projets identifiés sur le territoire :

| MAÎTRE D'OUVRAGE | AXE | PROJET | DÉBUT | FIN | MONTANT HT |
|---|-----------------------------|---|-------|------|---------------------------|
| CHEVANNES | Mobilités urbaines durables | Voirie douces | 2024 | 2025 | En cours de programmation |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS | Mobilités urbaines durables | Aire de covoiturage Auxerre-Nord | 2022 | 2023 | 610 630,00 € |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS | Mobilités urbaines durables | Actions du Schéma Directeur cyclable | 2022 | 2026 | En cours de définition |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS | Mobilités urbaines durables | Hub multimodal gare Saint Gervais | 2022 | 2026 | 1 700 000,00 € |
| ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE | Mobilités urbaines durables | Voie douces | 2023 | 2024 | En cours de programmation |
| MONÉTEAU | Mobilités urbaines durables | Liaison cyclable entre la gare SNCF et ZA des macherins | 2023 | 2023 | 260 000,00 € |
| QUENNES | Mobilités urbaines durables | Liaison cyclables | 2022 | 2023 | 621 546,23 € |
| SAINTE-GEORGES-SUR-BAULCHE | Mobilités urbaines durables | Interconnexion des pistes cyclables | 2024 | 2025 | 411 862,77 € |

| INDICATEUR | RÉFÉRENCE | OBJECTIF 2027 |
|---|-----------|---------------|
| 1 pôles multimodaux | 2020 | 2 |
| 1% des modes actifs (domicile-travail) | 2020 | 5% |
| 25% du parc de bus urbain bas carbone | 2020 | 50% |
| Km² de pistes cyclables | | À déterminer |
| 30 vélos proposés à la location (longue durée/libre service) | 2020 | 200 |
| 1 aire de covoiturage | 2020 | 2 |
| % de contribution du transport aux GES | 2020 | -25% |

INFRASTRUCTURE VERTES EN VILLE

La transition écologique est au cœur de la transformation de notre territoire. Limiter notre empreinte carbone, protéger nos espaces naturels, développer la biodiversité, végétaliser, réduire les îlots de chaleur, viser l'autonomie énergétique et sensibiliser les agents et la population au changement durable font partie de nos objectifs pour les prochaines années. En s'engageant pour un territoire plus vert et responsable, nous souhaitons améliorer le cadre et la qualité de vie des Auxerrois et préserver notre patrimoine naturel, deux atouts de notre territoire.

Pour ces raisons, la sobriété environnementale et énergétique constitue un marqueur fort de nos actions. Elle vise à maîtriser l'impact environnemental de notre collectivité et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces pratiques doivent irriguer tous les champs des politiques publiques et guider le quotidien de notre administration, nos comportements individuels mais aussi nos choix collectifs en matière d'intervention et de fonctionnement.

Parmi les premiers projets qui s'inscrivent dans cette logique ;

VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES.

Sur la ville d'Auxerre, une réflexion est en cours sur un projet global de végétalisation des cours d'école. A l'image de ce qui a été entrepris par la ville de Paris dans le cadre du programme européen « Urban Innovative Actions », la ville d'Auxerre ambitionne de développer à son échelle un projet similaire afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique, développer des îlots de fraîcheur en zones urbaines et proposer un cadre plus agréable pour les élèves. La commune reste à l'écoute aux opportunités de financement européen qui permettraient de développer un tel projet, en partenariat avec d'autres communes de l'agglomération intéressées.

RÉHABILITATION ET RÉNOVATION DE LA PLACE MARÉCHAL LECLERC

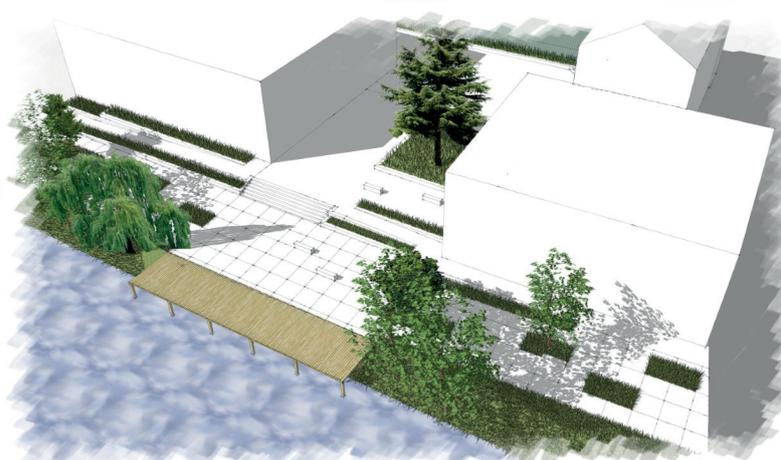
Un projet phare de l'actuelle équipe qui souhaite proposer en plein centre à proximité de l'hôtel de ville, un lieu de rencontre, de fraîcheur et de biodiversité qui manque au cœur du centre-ville d'Auxerre. Ce projet concerne à la fois la végétalisation de cette place avec des essences adaptés à notre territoire, qui vont permettre de purifier l'air, des arbres qui vont pouvoir proposer des îlots de fraîcheur et de la végétalisation qui va améliorer la perméabilité des sols, dans un contexte où le risque de ruissellement est fort.

Pour cela, il est impératif de redéfinir nos principes d'aménagement en lien avec le SRADDET et ses principes de désimperméabilisation et de zéro artificialisation nette. Le diagnostic environnemental de la ville d'Auxerre a démontré que la ville subit pleinement les effets de la surchauffe thermique et cela dû à un taux de minéralité très élevé.

Ce phénomène est également remarqué dans diverses communes de la Communauté de l'Auxerrois. C'est pourquoi, dans l'idée de proposer des îlots de fraîcheur en plein cœur de ville, mais aussi dans l'objectif de transformation de la ville avec des endroits de stationnement qui intègre ces enjeux, que la Communauté de l'Auxerrois avec ses communes membres, envisagent des projets de renaturation en plein cœur de ville. Ces projets permettront également de purifier l'air en diminuant les émissions CO² et restituer les espaces aux habitants et aux usagers dans un cadre propice à la balade et les activités en plein air.

AMÉNAGEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL, PÔLE MUSIQUE ET DANSE DE L'AUXERROIS

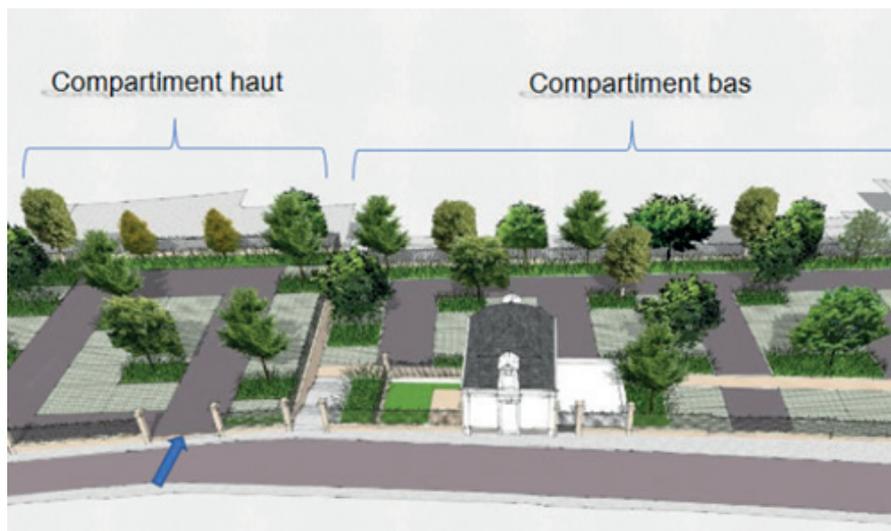
Voir page 33, projet phare.



Visuel aménagements arrière sur le Conservatoire avec la création d'une place de la musique

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING L'ÉTANG SAINT VIGILE >

En plein de Coeur de Ville à proximité de la Cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre et au pied d'une restauration qualitative des anciens bureaux du Conseil départemental transformé en une soixantaine de logements. Ce projet de parking prévoit de réduire fortement la capacité actuelle (passage de 132 à 63 places) en aménageant un nouvel espace végétalisé, perméable et qualitatif.



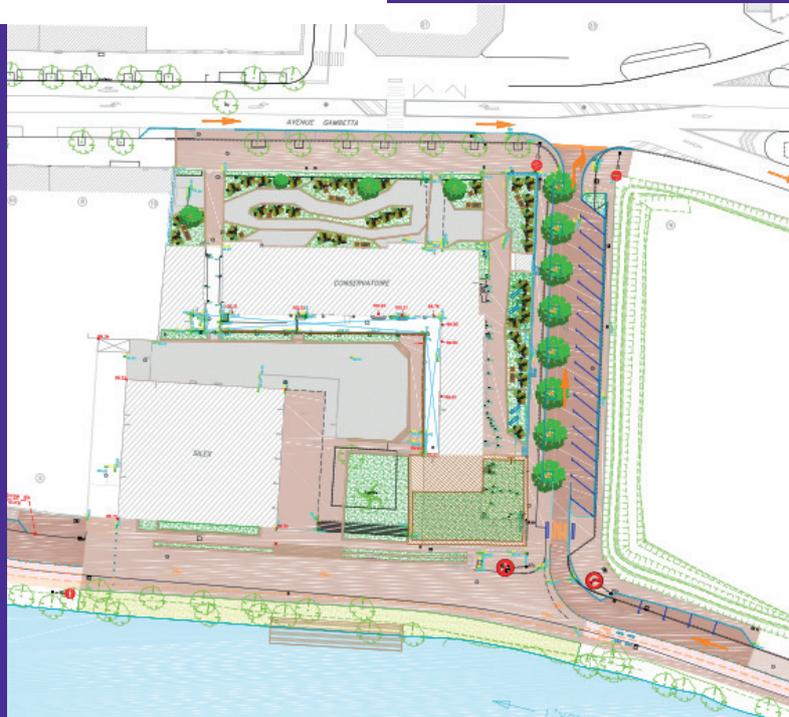
Les places de stationnement seront réalisées en matériaux perméables de type revêtement drainant alvéolaire avec remplissage minéral. Les eaux pluviales non infiltrées issues des voiries de desserte en enrobés seront captées par une noue d'infiltration plantée d'arbres et de végétation basse, située en périphérie nord du parking. Le parking sera largement arboré par la plantation d'arbres à haute tige positionnés dans de larges fosses afin d'apporter de la fraîcheur et de lutter contre les îlots de chaleur. Ces arbres à un stade bien développé peuvent être des réservoirs de biodiversité très importants, assurant gîte et couverts pour une partie de la faune et la flore. Ils apporteront aussi la fraîcheur nécessaire aux comforts des usagers

PROJET PHARE : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

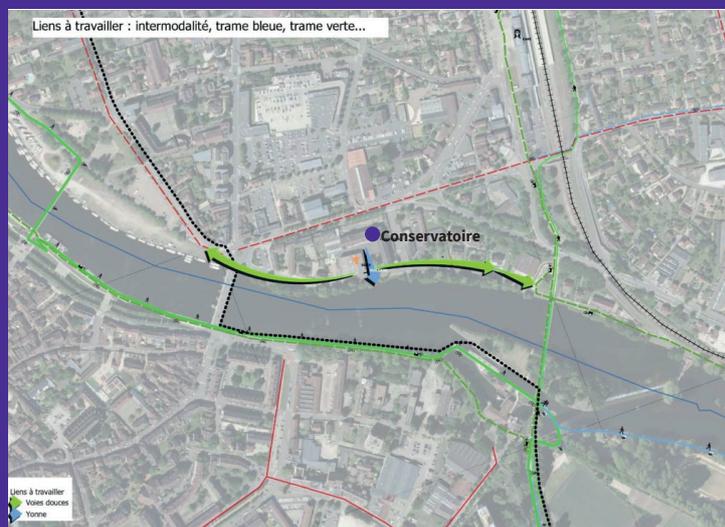
La création d'un pôle musique et danse de l'Auxerrois suppose l'implantation sur un même site des locaux du conservatoire situé avenue Gambetta pour la partie musicale et centre-ville/ place des Véens pour la maison de la danse. Le regroupement sur un même site, avenue Gambetta, à proximité du Silex, la salle de musique actuelle (SMAC), donnerait plus de lisibilité, renforcera l'attractivité du site, tout en créant une synergie entre les équipements (conservatoire et SMAC).

La mise en œuvre de ce pôle musique et danse de l'auxerrois s'inscrit également dans le renouvellement urbain de la rive droite d'Auxerre, de la gare au centre-ville. Par les aménagements extérieurs qui devront être réalisés, l'objectif est également de créer une vraie place de la musique permettant ainsi de reconnecter le site à l'Yonne tout en permettant de s'intégrer dans les aménagements réalisés entre le Giratoire Jean-Jaurès, le pôle universitaire avec un cofinancement du Feder au titre de l'axe 5.

Avec ces aménagements extérieurs et intérieurs, le Conservatoire pourrait accueillir des formations en Théâtre et Arts plastiques, avec un potentiel estimé à 1000 élèves, et créer ainsi une agora des enseignements et diffusion artistiques sur les bords de l'Yonne.



Périmètre des aménagements extérieurs du Conservatoire



Aménagements complets du quartier autour du Conservatoire

Les partenaires naturels de ces projets liés aux infrastructures vertes en ville, seront notamment l'Agence de la transition écologique, l'Etat à travers les dotations aux équipements dans les territoires ruraux et du soutien à l'investissement local mais aussi les Conseil régionaux et départementaux. Les critères de sélection seront principalement basés sur les objectifs en matière de réduction de CO2, les objectifs en matière de désimperméabilisation, mais aussi dans la lutte contre les îlots de chaleur. Les projets favorisant la biodiversité seront prioritaires.

Quelques projets identifiés sur le territoire :

| MAÎTRE D'OUVRAGE | AXE | PROJET | DÉBUT | FIN | MONTANT HT |
|------------------|---------------------------------|--|-------|------|----------------|
| AUXERRE | Infrastructures vertes en ville | Réaménagement de la place Maréchal leclerc | 2022 | 2027 | 868 333,33 € |
| AUXERRE | Infrastructures vertes en ville | Renaturation du parking de l'étang St. Vigile | 2022 | 2023 | 666 666,67 € |
| AUXERRE | Infrastructures vertes en ville | Les abords directs du Conservatoire de musique et de danse | 2022 | 2024 | 1 250 000,00 € |

| INDICATEUR | RÉFÉRENCE | OBJECTIF 2027 |
|---|-----------|---------------|
| Réduction des écarts de température (indicateur à construire) | | À définir |
| M ² des espaces désimperméabilisés | | À définir |
| % du rythme d'artificialisation | | -50% |

UN TERRITOIRE OUVERT SUR DEMAIN

La prise en compte de l'environnement et de la nécessaire transition énergétique et écologique, dans un territoire où la nature est omniprésente, est au centre de notre projet de transformation, au même titre que l'économie et la place de l'Homme dans la cité. La limitation de notre empreinte carbone avec le choix d'énergies décarbonées, notre engagement pour un monde plus vert et responsable, sont des signaux forts du changement durable d'Auxerre.

Les différents États et les collectivités territoriales sont engagés dans la transition énergétique afin de limiter le changement climatique. L'accord de Paris à l'issue de la COP 21 a permis de dégager une prise de conscience mondiale sur la question. Sur l'Auxerrois, l'utilisation de l'hydrogène constitue un vecteur possible pour réaliser cette transition et de démontrer notre ouverture sur demain, avec l'expérimentation de nouvelles technologies.

La communauté de l'Auxerrois est déjà active sur le plan environnemental à travers le plan climat air énergie territorial (PCAET) qui doit être compatible avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET) dont l'hydrogène est identifié comme un des piliers pour atteindre un modèle de croissance durable et soutenable.

Par ailleurs, le secteur des transports est responsable de l'émission de 30 % environ des gaz à effets de serre et la communauté est l'autorité organisatrice des transports à l'échelle du territoire. La communauté s'est donc engagée dans un projet global de développement durable du territoire autour

de l'hydrogène avec une première application sur le réseau des bus de l'agglomération, et les trains express régionaux (TER) aux côtés de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

En effet, le projet hydrogène comporte deux composantes :

1. L'UTILISATION DE L'HYDROGÈNE SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

(véhicules lourds et légers, bus des transports en commun, trains).

2. LA PRODUCTION DE L'HYDROGÈNE

avec l'implantation d'une station à Auxerre.



Concernant les bus, la communauté a signé un marché public pour l'achat de 5 bus équipés de piles à combustible hydrogène ainsi qu'une prestation de maintenance pendant 15 ans. Ces premiers bus sont déjà arrivés et sont en exploitation sur le réseau de transport en commun depuis septembre 2021.

Concernant la station, une société de projet s'est constituée entre différents acteurs privés et publics (dont la Caisse des dépôts et des consignations) pour construire et exploiter une station de production par électrolyse de l'eau située avenue de la Turgotine, à proximité de la rocade routière mais aussi de la ligne de chemin de fer. En effet, la station est destinée à alimenter des véhicules routiers mais également des trains qui circuleront dans un premier temps entre les gares Auxerre-Saint-Gervais et Laroche-Migennes dans le cadre d'une expérimentation menée par la région avec la SNCF.

A l'aide d'un outil innovant comme la station dont l'implantation géographique entre Paris et Lyon est un autre atout, la communauté va pouvoir développer un véritable écosystème autour de la filière hydrogène en amont (R&D, formation) comme en aval (développement des usages en matière de mobilités et d'industries).

L'autre pan de cette ouverture, concerne le développement d'un territoire intelligent tant en matière de formation pour les habitants de l'Auxerrois sur les outils numériques avec une réelle politique contre l'illectronisme, qu'en matière d'infrastructures et de projets.

En effet, à l'échelle de la Communauté de l'Auxerrois en partenariat avec la ville d'Auxerre et la Région Bourgogne-Franche-Comté, il est prévu la création d'une boucle locale optique afin de développer le haut débit sur le territoire auxerrois.

La construction d'une Boucle Locale Optique Dédiée, est l'un des projets structurant de la stratégie numérique de communauté d'agglomération de l'Auxerrois. En plus de favoriser la résilience numérique, en sécurisant et fiabilisant l'interconnexion de 51 sites répartis sur le territoire, il s'agit d'améliorer les conditions de travail des 750 utilisateurs du SI, et de répondre à des objectifs cruciaux pour le territoire :

- L'attractivité du territoire, en apportant des opérateurs alternatifs permettant de diversifier l'offre FTTO destinée aux entreprises ;
- fournir un socle technique qui sera le support de la collecte des données des futurs objets connectés / IoT ;
- préparer la base technique nécessaire au développement de l'ensemble des projets numériques et innovants du territoire pour les années à venir.

Ce projet constitue la première brique de la stratégie numérique du territoire auxerrois, tel que détaillé dans le projet de territoire « Transformons l'Auxerrois 2021-2031 ». C'est le préalable au développement du numérique dans l'ensemble des politiques publiques développées par Ville et la Communauté de l'Auxerrois, en lien avec la mise en œuvre de « smart cities ».

Ce projet est monté en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et a d'ailleurs permis à la Communauté de l'Auxerrois et à la ville d'Auxerre, d'être lauréates de l'appel à projet "Territoires intelligents et durables". Il n'est pourtant pas prévu de solliciter de subventions européennes pour le développement de ce projet, qui a déjà assuré un taux de cofinancement à hauteur de 70% grâce à l'appel à projet régional.

UN TERRITOIRE FIER

L'Auxerrois doit devenir une « destination » incontournable en attirant 200 000 touristes chaque année. Alors que de nombreux sites voisins (Vézelay, Guédelon, Chablisien...) bénéficient d'une notoriété mondiale, notre territoire dispose d'atouts incontestables : labellisation Pays d'Art et d'Histoire, 35 sites patrimoniaux exceptionnels, trois musées, des parcours d'œnotourisme et de gastronomie, un tourisme fluvial ou à vélo, le réseau des 29 communes de l'agglomération, une réelle authenticité... À nous de rendre les habitants fiers de leur territoire !

Pour ce faire, la CAA développe une stratégie autour du tourisme durable (fluvestre, randonnée ...) et du patrimoine historique et culturel.

TOURISME, PATRIMOINE, CULTURE

La prépondérance des générations nouvelles et leur prédilection pour des voyages originaux, personnalisés et écologiques, oriente les visiteurs vers un tourisme vert ou "slow tourisme". Voyage en vélo, tourisme fluvial, hébergement respectueux de l'environnement, rencontres avec les habitants sont les grandes tendances pour demain. Tel qu'explicité dans les objectifs de développement durable, le tourisme durable est "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil".

L'auxerrois possède tous les atouts pour faire de lui un territoire propice au développement d'un tourisme durable. De nombreux produits existent déjà sur le territoire et l'ambition est d'aller encore plus loin en développant des produits et des actions de qualité, tout en améliorant l'existant et le mettant davantage en valeur.

La stratégie "Tourisme durable" de l'Auxerrois, peut se distinguer en 2 priorités :

- Développement du tourisme fluvial et fluvestre
- Développement du tourisme culturel

TOURISME FLUVIAL ET FLUVESTRE



également partie intégrante de la stratégie hydrogène de l'Auxerrois, car l'opportunité de développement d'expérimentations autour de l'hydrogène fluvial est également à l'étude.

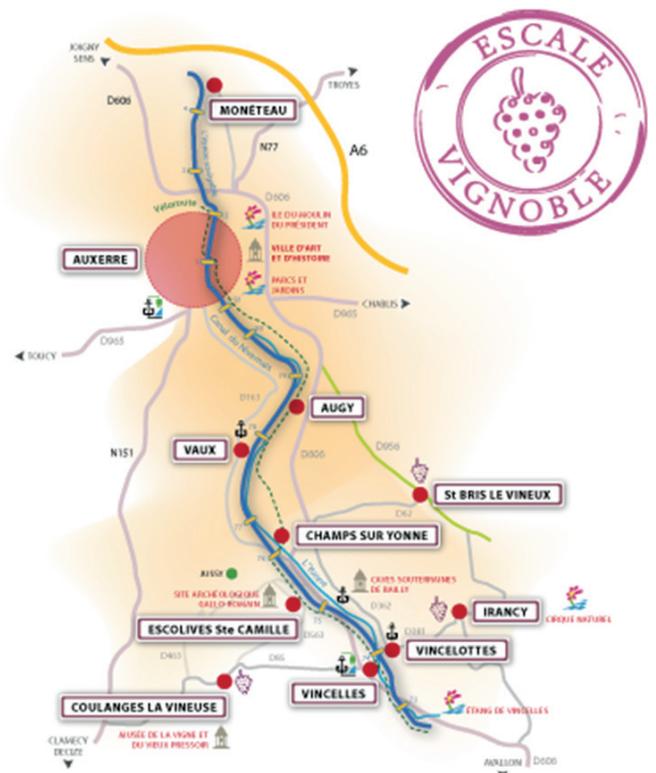
Crypte de l'Abbaye Saint-Germain



En 2021, les communes de la CAA ont opéré un transfert de compétences pour la gestion des haltes nautiques vers la Communauté de l'Auxerrois. Ce transfert permet notamment d'assurer la cohérence de la stratégie qui sera développée autour de la gestion de ces haltes, mais aussi d'harmoniser le niveau de qualité. Ces projets d'aménagement et de développement supposent la mobilisation de tous les acteurs : VNF, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Etat, l'Europe ..

Les enjeux financiers de ce projet supposent un niveau de co-financement suffisant pour le faire aboutir. La partie strictement portuaire va directement impacter VNF. En revanche, les aménagements des abords seront à financer avec l'appui de tous les co-financiers dont l'Europe.

Le développement du tourisme fluvial doit se réaliser sur l'ensemble du linéaire du canal du Nivernais au sein de l'agglomération. A ce titre un programme d'actions est en cours de définition afin d'identifier les travaux à réaliser, les priorités ainsi que les ressources nécessaires.



TOURISME CULTUREL

La phase diagnostic de cette candidature, a permis de mettre en avant la richesse patrimoniale dont dispose la Communauté de l'Auxerrois. L'enjeu sera alors de renforcer l'attractivité des sites remarquables du territoire, déployer des parcours de découverte patrimoniale et en favoriser la lecture. La stratégie de l'Auxerrois va se baser notamment sur le label Pays d'art et histoire afin de renforcer l'attractivité du territoire et créer une identité forte dans l'agglomération. Cela passe notamment par la valorisation des sites patrimoniaux de la Communauté de l'Auxerrois, les projets de rénovation et restauration du patrimoine remarquable du territoire mais aussi par un travail sur la signalétique touristique dans un but d'harmonisation stratégique et visuelle en s'appuyant davantage sur la charte graphique du label.

En matière de patrimoine remarquable, les annexes détailleront la richesse dont est dotée la Communauté de l'Auxerrois. Toutefois, afin de bien positionner l'Auxerrois comme une destination touristique par excellence, attirer de nouveaux visiteurs et pérenniser leurs temps de séjour sur le territoire, il faut veiller à maintenir ce patrimoine dans un bon état d'entretien et le valoriser. C'est pourquoi les communes de la CAA souhaitent bénéficier des fonds européens afin de programmer des travaux de rénovation et restauration de certains de nos bâtiments remarquables, telles que les églises, et les châteaux qui sillonnent le territoire et ses paysages. En parallèle à ces travaux de restauration, la Communauté de l'Auxerrois souhaite également harmoniser la signalétique autour de ces éléments patrimoniaux sur tout le territoire afin de mieux les mettre en valeur en se basant notamment sur la charte graphique du Pays d'art et histoire.

A titre d'exemple, l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul d'Appoigny est une ancienne collégiale située à Appoigny, classée au titre des monuments historiques en 1875. La construction de la collégiale fait suite à la fondation de chanoines par Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre (1207-1220) qui sera par la suite évêque de Paris. L'ensemble de l'édifice est voûté sur croisées d'ogives. Le chevet et le transept sont à deux étages. La nef est à trois étages avec triforium.

Proche de la résidence épiscopale de Régennes, Appoigny ne possédait qu'une petite église romane qui souffrait d'un manque d'entretien. À l'instar d'Auxerre, le gothique naissant vint remplacer un roman vieillissant et passé de mode. Huit siècles se sont écoulés jusqu'à la prise de conscience de la nécessité de restaurer le seul témoin patrimonial du passé éponien. Établi en 2008, le dossier a vu un premier aboutissement en 2016. Une première tranche de travaux fut réalisée en 2017 et une restauration récente des stalles du chœur de la collégiale a été effectuée.





Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul à Appoigny, classée à l'Inventaire des MH aux abords peu valorisants (source : Biotope, mars 2017)

mesures conservatoires (pose de filets et sangles de maintien des volumes en pierre...) visant à limiter les risques de chute de pierre sur l'espace public. Ce descriptif très succinct permet d'entrevoir l'urgence patrimoniale à entreprendre la restauration de ce site remarquable, au cœur du quartier historique qui participe de la notoriété historique de la ville d'Auxerre classé pays d'art et d'histoire.

Certains de ces monuments, notamment des églises, sont peu mis en valeur : absence d'éclairage, stationnement sur la place des églises, peu de traitement qualitatif des abords, absence de panneaux d'information etc. Ces monuments contribuent pourtant à l'attractivité touristique du territoire. C'est pourquoi ces opérations de rénovation sont nécessaires et vont accompagner la mise en place d'un plan lumière, et notamment des projets de valorisation du patrimoine avec notamment le service de Valorisation du patrimoine de la Communauté de l'auxerrois, en lien avec la labélisation Pays d'Art et histoire.

La commune d'Appoigny souhaite poursuivre les travaux de restauration de cet élément du patrimoine historique communautaire et aussi opérer un travail qualitatif de ses abords pour mieux le mettre en valeur.

Un autre exemple de patrimoine à restaurer est celui de l'Eglise Saint-Pierre bâtie au 17^{ème} siècle au droit d'un clocher du 16^{ème}. Cette opération est actuellement en phase Avant-Projet Définitif, le dossier d'études de l'église mené par Thomas Gaudig, agence 1090, architecte du patrimoine mentionne qu'aucune campagne de restauration globale n'ayant été réalisée depuis le milieu du 19^{ème} siècle, le monument présente des désordres très inquiétants. Ceux-ci touchent notamment la charpente et la couverture qui a, dans des périodes antérieures, été remaniée avec un changement de matériaux provoquant un déséquilibre structurel. Par ailleurs, le clocher du 16^{ème} siècle fait l'objet de

Les partenaires naturels de ces projets de restauration et de mise en valeur, seront notamment l'EPIC Office de tourisme de l'Auxerrois, la Direction régionale des affaires culturelles, l'Etat à travers les dotations aux équipements dans les territoires ruraux mais aussi le Conseil régional. Les critères de sélection seront basés à la fois sur la nécessité de sauvegarde du patrimoine, l'importance historique des sites ainsi que le projet de valorisation qui s'en suivra afin de rendre ce patrimoine accessible au plus grand nombre et mieux valorisé.

PROJET PHARE : L'ABBAYE SAINT-GERMAIN

Cette démarche globale de mise en valeur du patrimoine sera facilitée par la réalisation du projet de l'Abbaye Saint-Germain qui permettra d'identifier l'Auxerrois et de faire connaître ses richesses culturelles et patrimoniales bien au-delà du cadre local. Monument historique majeur de la région Bourgogne Franche-Comté, site d'exception du Pays d'Art et d'Histoire de l'Auxerrois, l'abbaye Saint-Germain accueille 55 000 visiteurs par an, dont 20% de touristes étrangers. Destination première dans l'auxerrois, elle propose une programmation culturelle dense avec des conférences, accueils de colloques, festivals, salons, expositions, spectacles, visites commentées et numériques. Ses cryptes abritent les fresques murales les plus anciennes de France, ainsi que le tombeau de Germain, autour duquel s'est construite l'abbaye. Elle abrite le musée d'art et d'histoire, musée de France, riche de collections archéologiques et Beaux-Arts.

Le projet culturel et artistique de l'abbaye Saint-Germain est une invitation à se reconnecter avec la culture, après deux années de repli familial dû à la pandémie, un projet où la parole circule : chanson, poésie, théâtre, dialogue entre le patrimoine, les œuvres du musée et les visiteurs.

UN PROJET CULTUREL D'AMPLEUR, UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE AFFIRMÉ

Un projet culturel et scientifique innovant :

- « Une cité des arts de la parole », une identité inédite en Bourgogne Franche-Comté :

- Une programmation résolument tournée vers les arts oratoires ;
- une muséographie innovante et immersive mêlant image et son ;
- un projet d'Éducation Artistique et Culturelle pour tous les publics ;
- un lieu de vie moderne et dynamique structuré et identifié ;
- un espace d'accueil scientifique pour artistes ou chercheurs ;
- une ouverture sur le monde numérique ;
- un site repéré pour les tournages de films.

- Un espace de congrès et séminaires performant :

- Un cadre unique, complémentaire d'Auxerrexpo, pour du tourisme d'affaires ;
- des connexions numériques ;
- des espaces sur mesure pour travailler et se détendre ;
- une rénovation des jardins extérieurs pour des accueils d'exception ;
- un espace de restauration.



UNE REQUALIFICATION DE SITE ÉVIDENTE

Retrouver les liaisons avec la ville et les bords de l'Yonne, la gare et la Véloroute, repenser l'accessibilité en renforçant l'offre de parking bus et voitures, inscrire le projet dans le quartier et les espaces environnants, sont les ambitions nécessaires à promouvoir le site auprès des tours opérateurs et agences événementielles.

Pour mener à bien ce projet et au regard de l'état sanitaire des bâtiments qui constituent le site de l'abbaye Saint-Germain, il est nécessaire de procéder à une rénovation patrimoniale qualitative du site en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Régional de Bourgogne, ce projet ayant été inscrit au Contrat de plan Etat-Région pour un montant de travaux de 3 M€ HT.

Ce projet se décompose en deux parties :

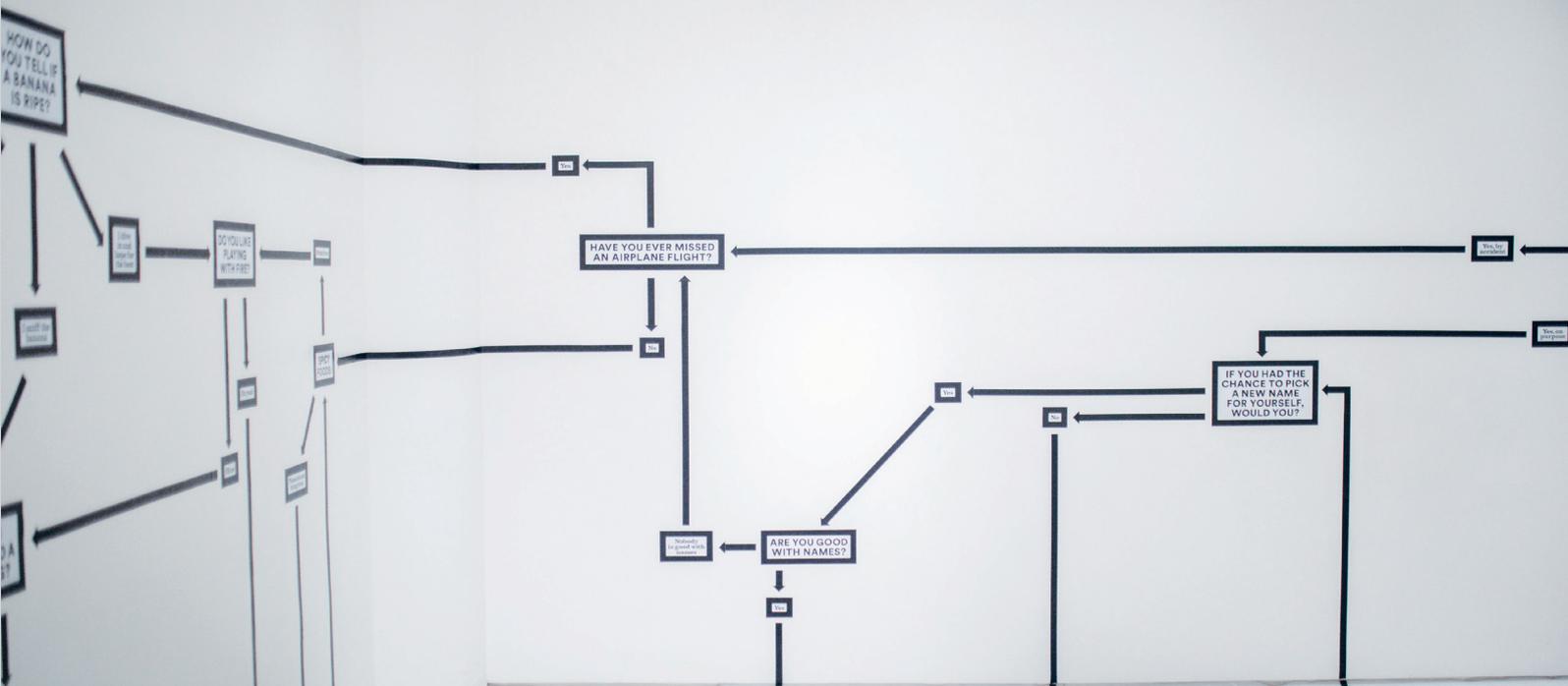
- Partie 1 : les travaux de conservation et restauration (pour un montant de près de 12 M€ TTC)
- Partie 2 : les travaux d'aménagement (pour un montant de 22,6 M€ TTC)

Les travaux de la partie 1 vont débuter en 2022 par la restauration du cloître et se poursuivre jusqu'en 2027.

Quelques projets identifiés sur le territoire :

| MAÎTRE D'OUVRAGE | AXE | PROJET | DÉBUT | FIN | MONTANT HT |
|---|---------------------------------------|--|---------------------------|------|------------------------|
| APPOIGNY | Tourisme durable, patrimoine, culture | Rénovation de la collégiale | 2022 | 2025 | 1 993 587,00 € |
| AUXERRE | Tourisme durable, patrimoine, culture | Abbaye Saint Germain | 2021 | 2031 | En cours programmation |
| AUXERRE | Tourisme durable, patrimoine, culture | Restauration et mise en valeur de l'église Saint Pierre | 2023 | 2026 | 1 666 666,67 € |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS | Tourisme durable, patrimoine, culture | Plan lumière (valorisation visuelle des sites remarquables de la CA) | 2022 | 2026 | 300 000,00 € |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS | Tourisme durable, patrimoine, culture | les Haltes Nautiques | 2022 | 2025 | 500 000,00 € |
| COULANGES-LA-VINEUSE | Tourisme durable, patrimoine, culture | Réaménagement muséographique du musée de la vigne | 2022 | 2023 | 350 000,00 € |
| JUSSY | Tourisme durable, patrimoine, culture | Rénovation de l'église Notre-Dame | En cours de programmation | | 332 310,00 € |
| MONÉTEAU | Tourisme durable, patrimoine, culture | Rénovation des toitures (Château Colbert) | 2022 | 2025 | 400 000,00 € |
| VENOY | Tourisme durable, patrimoine, culture | Restauration des façades de l'église Saint-Louis et Saint-Maurice | 2022 | 2022 | 150 000,00 € |

| INDICATEUR | RÉFÉRENCE | OBJECTIF 2027 |
|---|-----------|---------------|
| Nb de sites touristiques rénovés | | 1 |
| Nb de sites patrimoniaux rénovés et ouverts au public | | 6 |
| Nb de visiteurs | 2020 | +25% |



PARTIE 2 : ORGANISATION ET MOYENS HUMAINS

MOYENS HUMAINS

Depuis la mutualisation qui s'est opérée entre les services de Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une Direction de l'ingénierie et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette direction est dotée de deux pôles :

- Recherche de financements
- Évaluation des politiques publiques et du contrôle de gestion

C'est donc en lien avec les agents de cette direction, et notamment le Chargé de mission FEDER, ainsi qu'avec les diverses directions opérationnelles des deux collectivités ainsi que les communes membres que l'animation du programme FEDER sera portée à l'échelle de notre territoire.

Dans un premier temps, le chargé de mission FEDER sera le principal interlocuteur de tous les porteurs de projets qui espèrent obtenir des subventions européennes. Il devra notamment leur informer de toutes les règles y afférentes, transmettre toutes les informations contenues dans le programme opérationnel et veiller à la complétude et de la cohérence des dossiers qui seront proposés en vote lors des comités partenariaux de sélection. Il participera notamment au montage des projets en lien avec l'autorité de gestion.

Ce chargé de mission devra en outre animer les différentes instances de gouvernance et de concertation à l'échelle de la Communauté de l'Auxerrois afin de porter à la connaissance de tous le fonctionnement et l'avancement du programme opérationnel. A ce titre, des supports seront travaillés avec de préciser aux porteurs de projets, les conditions de soutien en fonction de la typologie des opérations. Dans un intérêt d'amélioration de connaissance, son rôle sera également d'apporter de la pédagogie du fonctionnement du FEDER, et des divers fonds européens mobilisables sur le territoire.

S'agissant du suivi technique et financier du programme opérationnel, le Chargé de mission FEDER vérifiera notamment le rattachement des opérations sélectionnées, analysera la conformité des projets à la stratégie adoptée et proposera des procédures et critères de sélection transparents et accessibles des projets.

Il animera notamment les Comité de sélection et rédigera le compte-rendu qui sera communiqué à tous les membres, ainsi qu'à l'autorité de gestion. Avant tout, il devra proposer, alimenter et partager un tableau de bord, qui permettra de suivre l'avancement du programme opérationnel pour ce qui concerne la CAA. Il pilotera également la procédure d'évaluation annuelle d'activité de l'organisme intermédiaire et participera à toutes réunions proposées et/ou organisées par les services de la Région en lien avec la mise en œuvre du programme opérationnel.

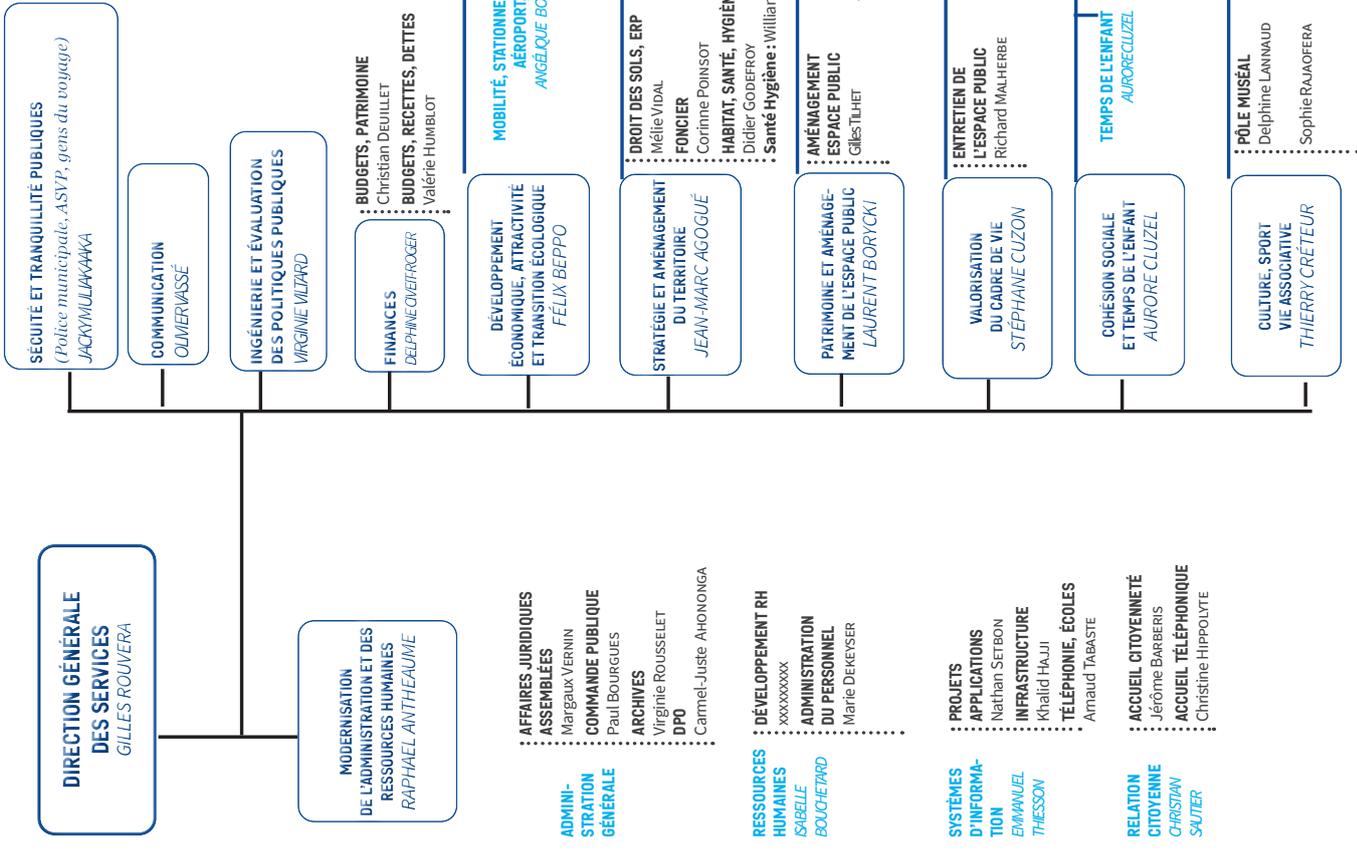
Pour toutes ces missions, 1,3 ETP sera dédié à la mise en œuvre, l'animation et le suivi du programme FEDER sur le territoire de la CAA.

ORGANIGRAME DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS



MAIRE - PRÉSIDENT
CRESCENT MARRAULT

CABINET
YVES LASMARTRES



COMMUNICATION

La Communauté de l'Auxerrois souhaiterait développer une stratégie de communication qui vise à non seulement respecter les obligations de publicité s'agissant des projets soutenus par les fonds FEDER, mais de porter à connaissance de tous, le fonctionnement du programme opérationnel.

Dans un premier temps, la Direction de la communication de l'Auxerrois travaillera sur une maquette de présentation pour les panneaux de chantiers, afin d'harmoniser comment l'ensemble des projets financés par le programme FEDER communique autour des financements demandés et obtenus. Il y aura également un travail effectué sur comment les plans de financement seront présentés, dans les mairies mais également sur le site internet de la Communauté de l'Auxerrois. La Direction de communication intégrera la charte graphique du PO FEDER, et développera des modèles qui seront facilement utilisables par tout porteur de projet.

De plus, la CAA compte développer une page dédiée « Europe, au cœur de l'Auxerrois » qui sera intégrée dans le site internet de la Communauté de l'Auxerrois. Cette page présentera notamment l'évaluation du PO FEDER 2014-2020 avec un descriptif de l'ensemble des opérations soutenues avec une photo reportage des projets terminés. Elle présentera également les principes du PO FEDER 2021-2027, et tous les documents-cadre seront librement accessibles. Elle détaillera également la composition du Comité partenarial de sélection et des descriptifs des projets ayant obtenu des subventions européennes.

La CAA compte également pérenniser, des « Focus Europe » dans l'Auxerrois magazine qui est distribuée à tous les habitants de l'agglomération. Le premier article est prévu au mois de Septembre, si la CAA est retenue comme organisme intermédiaire de nouveau. Elle dressera le bilan de l'ancienne programmation, présentera les principaux éléments de la stratégie retenue et détaillera tout projet phare qui a d'ores et déjà été identifié. Ensuite, ce magazine qui est produit mensuellement, décrira les projets et les budgets qui seront au fil de l'eau voté en Comité de sélection.

Dans la préparation de la candidature de la CAA à ce nouveau programme, des réunions régulières ont été organisées avec les élus de la Communauté de l'Auxerrois, mais aussi avec les Maires des communes de l'agglomération (au sein du Conseil des Maires) et avec leurs Directeurs généraux des services et secrétaires de mairie (dans le cadre du réseau DGS et secrétaires de mairies récemment créé). La volonté future est de poursuivre la tenue de ces réunions, avec l'appui des services de l'autorité de gestion pour rendre le dispositif plus accessible et plus vivant, surtout pour les futurs porteurs de projets.



Proposition d'intégration d'une page Europe sur le site de la Communauté de l'Auxerrois



PARTIE 3 : COMITÉ PARTENARIAL DE SÉLECTION

La Communauté de l'Auxerrois propose de mettre en place un dispositif global de suivi s'appuyant sur le bloc local de gouvernance déjà mis en œuvre pour répondre aux objectifs territoriaux en matière de développement durable et ce, aux fins de garantir une vision globale de la stratégie urbaine intégrée du territoire.

La Communauté de l'Auxerrois mettra en place dès la rentrée de septembre 2022 un Comité partenarial de sélection, qui réunira l'ensemble des partenaires locaux. Il aura pour vocation d'instruire les projets candidats aux fonds européens et de sélectionner les projets en fonction des critères fixés par typologie de projets (rénovation et valorisation du patrimoine, végétalisation des espaces urbanisés, créations d'itinéraires de mobilités douces, renouvellement urbain ...).

Le Comité de sélection partenarial s'appuiera sur un Comité de suivi. L'ensemble des partenaires territoriaux participeront au suivi de la mise en œuvre de cette stratégie pour aborder les projets dans toutes leurs composantes économiques, sociales et environnementales. Ils seront amenés à définir les éléments méthodologiques d'évaluation.

Le Comité de suivi sera piloté par la Direction ingénierie et évaluation des politiques publiques, et associera des représentants des membres du Comité de sélection partenariale. Le Comité de suivi sera chargé de préparer les travaux du Comité de sélection.

Le Comité de Sélection Partenarial sera co-présidé par le Vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, chargé de la mutualisation, la CLECT et de la commission des finances et par la Présidente du Conseil Régional. Y seront associés :

- Le Maire d'Auxerre et sa 1ère adjointe ;
- les Vice-présidents de la Communauté de l'Auxerrois chargés des travaux et d'infrastructure, ainsi que du développement touristique ;
- la conseillère communautaire chargée des mobilités douces ;
- la Préfecture de l'Yonne ;
- la DDT de l'Yonne ;
- le Conseil départemental de l'Yonne ;
- le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté ;
- la Banque des territoires ;
- l'Agence de la transition écologique (ADEME) ;
- le Conseil de développement de la Communauté de l'Auxerrois ;
- le Conseil de développement du PETR du Grand Auxerrois.

Le Comité de sélection partenarial se réunira 2 à 3 fois par an en fonction des projets déposés. Un formulaire d'abstention sera proposé aux membres du Comité de sélection en cas de conflit d'intérêt sur les dossiers présentés. Les maires des communes dont le projet passe en vote, seront associés au Comité de sélection, mais ne bénéficieront pas de droit de vote.

I. MAQUETTE FINANCIÈRE

II. PROJET DE TERRITOIRE ACCOMPAGNÉ DE SA VIDÉO DE PRÉSENTATION